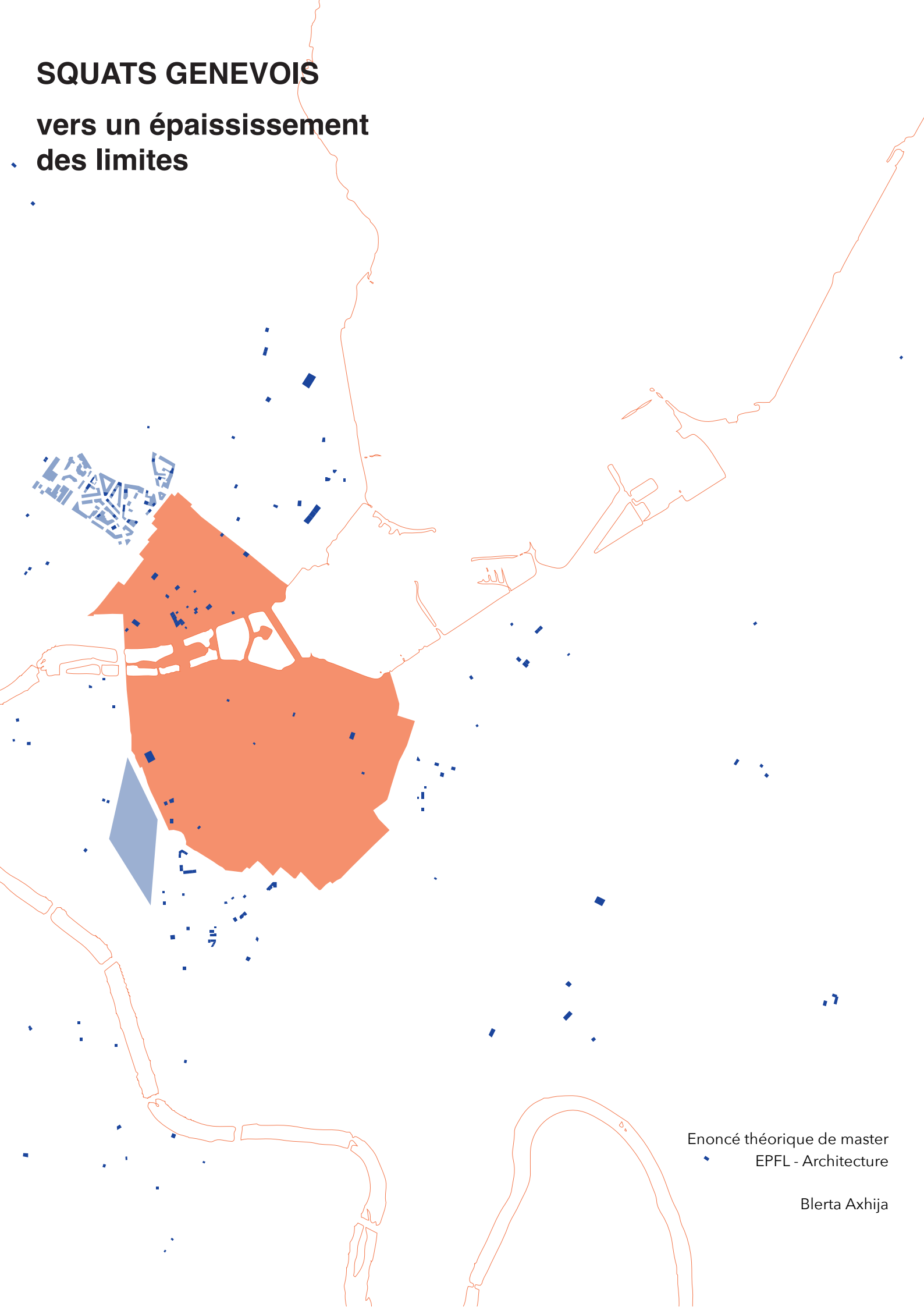


SQUATS GENEVOIS

vers un épaississement
des limites



Enoncé théorique de master
EPFL - Architecture

Blerta Axhija

SQUATS GENEVOIS

**vers un épaississement
des limites**

Enoncé théorique de master
EPFL - Architecture

Blerta Axhija

table des matières

carte des squats genevois entre 1971 et 2018	11
introduction: vers un épaissement des limites	15
occupation: entre île et ville	19
installation: entre collectif et public	31
habitation: entre intime et extime	43
conclusion : entre architecture et laissez-faire	55
bibliographie	59
iconographie	62

Remerciements

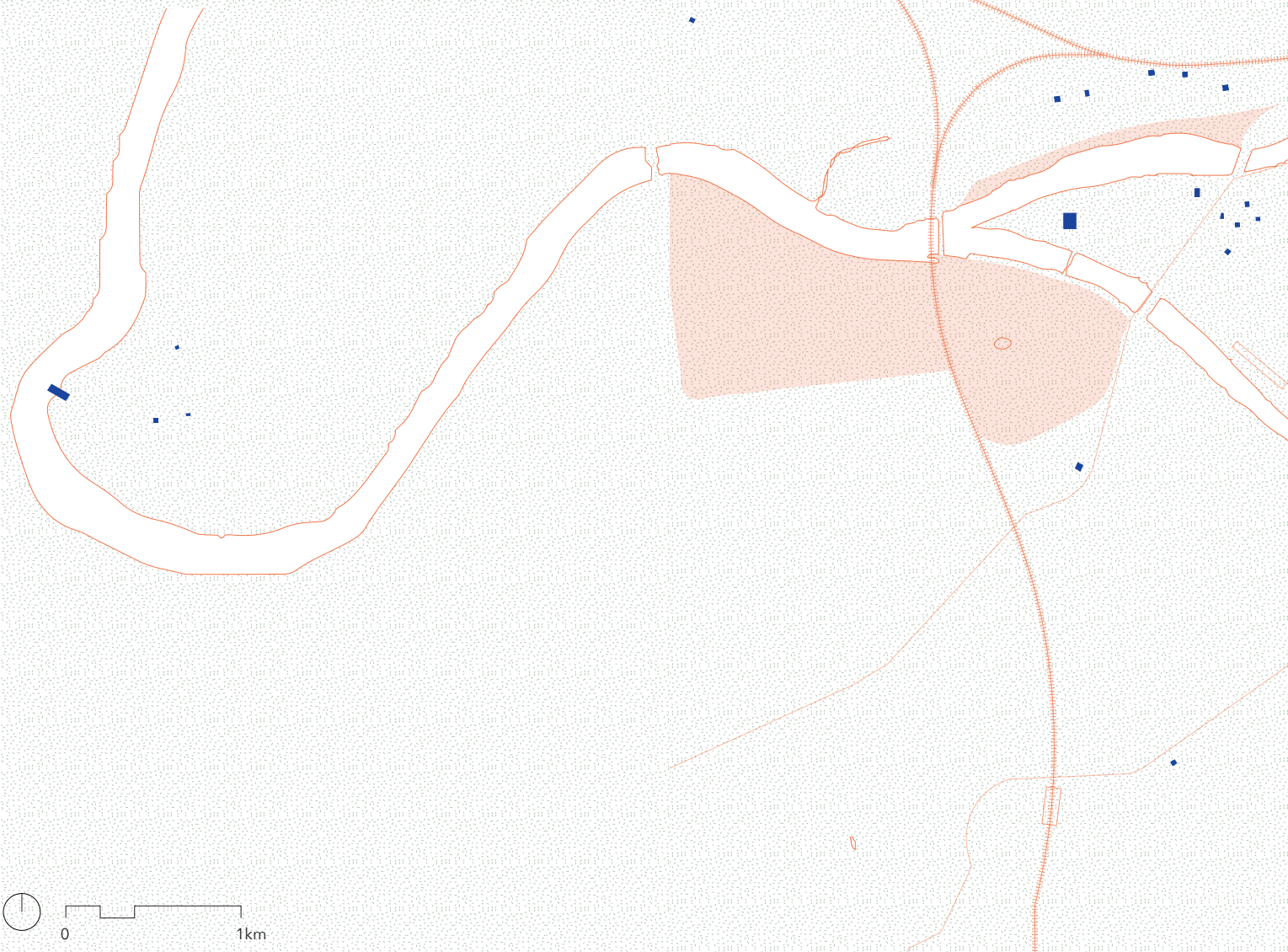
Je souhaiterais tout d'abord remercier Luca Pattaroni pour son aide précieuse tout au long de ce travail.

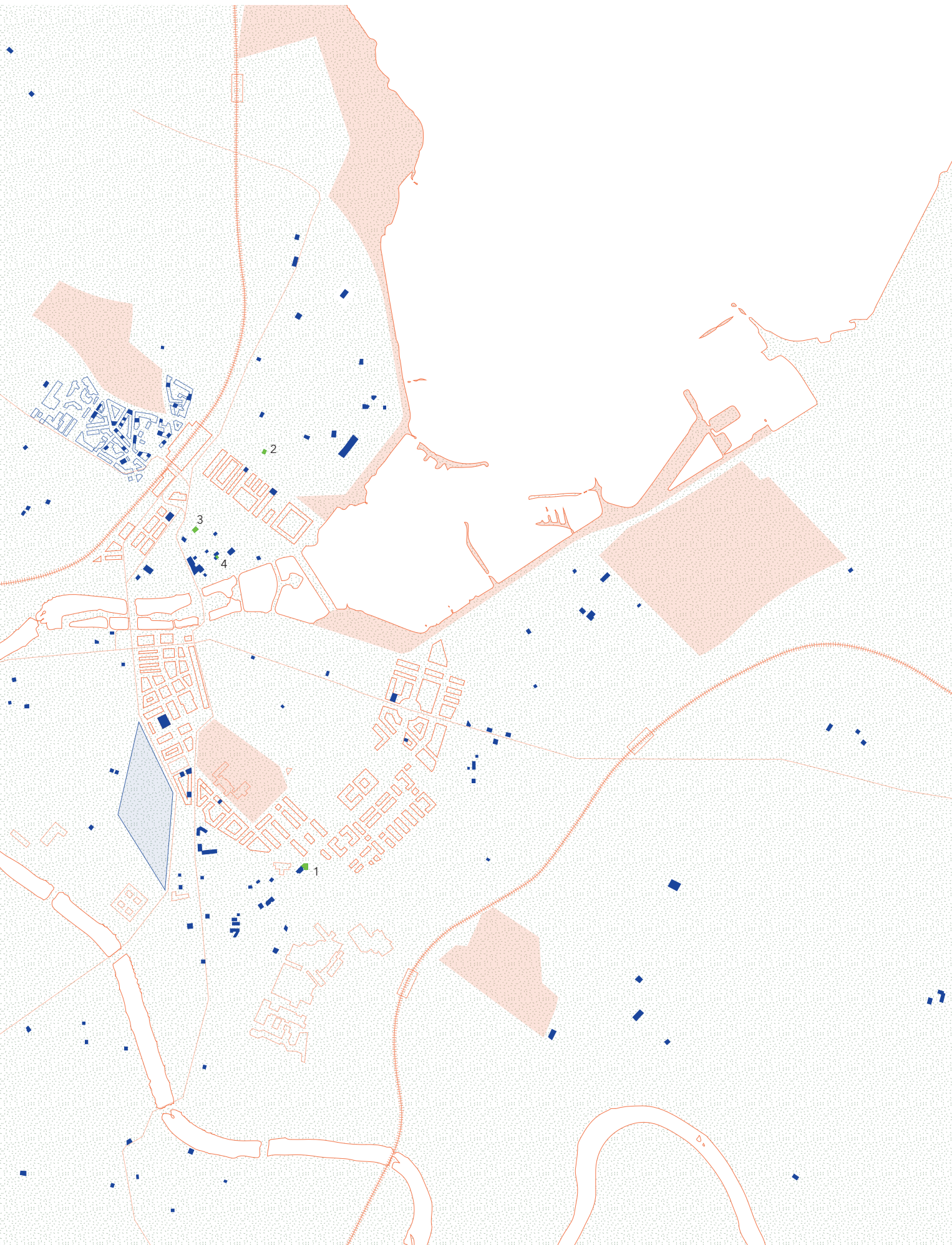
Un grand merci également à Line Fontana et ses élèves
– Loula Hesse, Timéa Schmidt, Clara Souche, Christine Demierre, Sonia Vetsch, Thibault Krauer et Livia Wagner
– pour avoir généreusement partagé leur recherche sur les squats.

Enfin, merci à Sara et à ma sœur Fjolla, pour leur soutien inconditionnel et leur patiente relecture.

carte des squats genevois entre 1971 et 2018

- squats traités dans cet énoncé
 - 1 Rhino (1988-2007)
 - 2 B22 (1998-coopérative)
 - 3 27 Rousseau (1997-2002)
 - 4 21 Etuves (1995-2002)
- squats entre 1971 et 2018 (non exhaustif)
- plaine de Plainpalais
- quartier des Grottes
- parcs publics
- équipements publics (université et hôpital)
- ceinture fazyste
- lignes de tramway
- lignes ferroviaires





introduction: vers un épaississement des limites

Là où le développement libéral des villes semble trouver ses limites face aux innombrables problèmes sociétaux, économiques ou écologiques qu'il génère, la foi en un avenir paisible – ou un avenir tout court – s'amenuise et l'architecte voit faiblir son pouvoir d'action. En effet, la dimension collective et donc politique de la condition urbaine qu'il est supposé servir se retrouve elle aussi menacée par les lois régissant le développement urbain (Aureli 2013). Ces lois, qui ne sont autres que celles du marché, semblent si inviolables qu'elles rendent obsolète tout projet aux postulats utopiques dans lequel l'architecture pouvait autrefois se complaire. En effet, face à l'urgence d'agir, le seul pouvoir de l'architecture réside aujourd'hui en sa capacité à créer des utopies tangibles, et ce, hors des logiques libérales régissant notre environnement urbain. La tangibilité de ces dernières repose sur la matérialisation physique des idéaux alternatifs qui les façonnent, les rendant de ce fait expérimentables, au sens de ce que Jacques Rancière nomme « le partage du sensible », soit « le découpage des temps et des espaces [...] qui définit à la fois le lieu et l'enjeu de la politique comme forme d'expérience » (Rancière 2000).

De ce fait il semble primordial d'explorer le cas des squats genevois, qui, entre les années 1970 et 2000, ont avec succès défini et matérialisé des biens communs émanant de la critique de l'ordre établi. Ces derniers, visant une conception alternative de l'environnement urbain et social, sont « la solidarité (contre l'extension des logiques marchandes), la convivialité (contre le repli individualiste), la créativité (contre la standardisation), ou encore l'autogestion (contre les politiques autoritaires) » (Pattaroni 2012, 100). La mise en place de ces idéaux dans les squats a réussi à redonner une dimension politique à la ville de Genève, soit à raviver l'art du vivre ensemble qui passe par la potentialité d'un conflit entre les parties qui la composent, afin de, par la négociation, transformer ce conflit en coexistence. La potentialité du conflit initial doit toutefois être conservée (Aureli 2011, 3).

Si la mise en place de ces biens communs par les squats genevois peut être à priori qualifiée d'utopique, c'est parce que la dimension politique qu'ils déploient semble inévitablement mise en péril par le développement libéral de la ville dans laquelle ils prennent place. En effet, la politique libérale du laissez-faire – qui prône la poursuite d'intérêts personnels via la libre transaction – imprègne tant le système économique que politique, promouvant le commerce et l'accumulation de capital et minimisant par le même biais le pouvoir des institutions publiques (Brenner 2015, 16). De plus, cette politique du laissez-faire se traduit spatialement par le phénomène d'urbanisation, qui, couplé à un développement infrastructurel incessant, tendent à faire des villes un espace interconnecté indifférencié (Aureli 2011, 7). L'environnement urbain

se déploie alors comme un champ spatio-temporel générique et homogène, car régi par la seule et même logique du marché (Aureli et al. 2016, 23), tandis que la dimension politique d'une ville nécessiterait la capacité de cette dernière à donner à voir les parties différentes qui la composent (Pattaroni 2015, 202).

Paradoxalement, le processus d'urbanisation génère simultanément une fragmentation spatiale de l'espace urbain et, à terme, la disparition de la dimension politique de la ville également. En effet, la spécialisation urbaine tendant à dissocier les sphères de l'habitat, du travail et des loisirs, rend la vie quotidienne des individus et leurs déplacements génériques, normalisés et prédictibles, et annihile de ce fait les différences entre ces derniers, soit par extension, celles des parties composant la société. C'est ce que suggère également Marc Breviglieri lorsqu'il parle de la « ville garantie », ville réduite à une valeur marchande, qui, dans l'angoisse de l'incommensurable, tend vers la normalisation des événements et des espaces faisant des individus et de leurs rapports des « régularités prédictibles » (Breviglieri 2013, 217-18). Justement, ces rapports entre les individus, nécessaires à la possibilité de confrontation entre les parties composant la ville, sont non seulement mises à mal par l'encouragement à l'autonomie individuelle – qui se développe parallèlement aux infrastructures et à l'accessibilité des ressources urbaines – mais aussi par la délimitation linéaire séparant la sphère privée de la sphère publique, renforçant l'introversion des individus et des lieux censés accueillir leur intimité – en l'occurrence le logement – et empêchant donc ces derniers d'enrichir les espaces publics via « l'ouverture à l'autre et le maintien des troubles qui rendent l'expérience urbaine forte et essentielle » (Barbisch et Pattaroni 2014, 11).

En vue des phénomènes paradoxaux auxquels elle se confronte – homogénéisation et fragmentation de l'espace urbain – la dimension politique d'une ville possède une certaine ambivalence, dans la mesure où elle requiert l'abolissement des limites qui séparent les différents individus/groupes afin que leur rencontre puisse générer un conflit négociable, tout en exigeant néanmoins la distanciation de ces parties afin qu'elles puissent déclarer leur propre différence, conservant de ce fait la potentialité du conflit. En d'autres termes, « la possibilité même de la communication et de la mise en commun est l'existence à la fois d'un propre de chaque chose, vivante ou non, et d'un principe de différenciation » (Pattaroni 2019, 2).

La capacité des squats genevois à rendre l'utopie collective et politique réalisable dépend alors du traitement de cette ambivalence, dépendance qu'ils satisferont d'une part en vue de leur positionnement dans la lignée de l'Internationale Situationniste. En effet, ce groupe d'artiste révolutionnaire a imaginé le concept d'« urbanisme unitaire », consistant à voir la ville comme une plateforme où les citoyens pourraient créer d'eux-mêmes des situations singulières rompant avec la division rationnelle de celle-ci. Cette idée trouve son apogée dans le projet de Constant, la Nouvelle Babylone, qui a imaginé la ville comme une structure totalement ouverte et continue, où chaque individu serait libre de négocier ses modalités de coexistence avec son environnement (Birnbbaum et West

2016, 18). A défaut de voir se réaliser les postulats utopiques du projet de Constant – soit la fin du capitalisme avec l'avènement de la production automatique libérant les individus de la nécessité de travailler – qui auraient généré une révolution de l'environnement urbain dans son entier, les squats conservent l'idée de tendre vers la dissolution de certaines limites établies dans nos sociétés, mais la mettent en place à l'échelle des bâtiments occupés. Cependant, et d'autre part, la négociation par chacun des modalités de coexistence avec l'autre que cette dissolution permettrait implique également la matérialisation de certaines limites, en fonction des relations entre individus ou groupes qui ont été définies. S'acquiert alors chez les squatters la conscience de l'importance des limites, sans lesquelles « on vivrait dans un monde cognitivement et spatialement indifférencié où le même et l'autre s'effondreraient » (Pattaroni 2019, 2).

Cette ambivalence, que les squats vont donc épouser, a la potentialité d'être matérialisée dans les murs mêmes des bâtiments occupés, étant donné que ces derniers possèdent également cette capacité double de diviser et de rassembler, voire d'articuler ces deux actes simultanément en acquérant une certaine porosité (Pattaroni 2019, 6). Ainsi, plutôt que d'être l'outil réservé à l'instauration de limites, les murs des squats participeront à l'épaississement de ces dernières – « épaississement » dans le sens des possibilités infinies comprises entre l'affirmation totale des limites et la dissolution de celles-ci – afin qu'elles « ne constituent plus seulement des dispositifs de délimitation, mais aussi de mise en partage » (Cogato Lanza 2013, 182). Luca Pattaroni dit à ce sujet : « A travers le mouvement squat, la résistance opère à même la matière du monde : on occupe, on perce les murs, on les peint et les couvre de slogans, déplaçant les limites de l'intime, transformant l'expression des façades et des espaces publics » ; il ajoute : « Là encore, il ne s'agissait pas d'abolir toutes limites mais de les barioler, de les épaissir et de les flouter. Se dessinait alors un art renouvelé de la limite [...] Un art des formes de la coexistence, de ce qui contient et met ensemble » (Pattaroni 2019, 56). De par la qualité matérielle et physique que prendront les biens communs des squats, la dimension politique utopique sous-jacente à ces derniers deviendra réelle et expérimentable, faisant des squats de véritables « hétérotopies », soit, pour reprendre les termes de Michel Foucault, des « sortes d'utopies effectivement réalisées dans lesquelles tous les autres emplacements réels que l'on peut trouver à l'intérieur de la culture sont à la fois représentés, contestés et inversés » (Foucault 2009).

Pour cet énoncé, il s'agira alors d'explorer l'épaississement des limites physiques et architecturales contenant squats et squatters, afin de comprendre comment les biens communs qu'ils revendiquent (solidarité, convivialité, autogestion et créativité) ont pu se rendre expérimentables. Bien que les squats aient rétabli la dimension politique de la ville en défiant directement les deux aspects traités précédemment – l'homogénéisation de l'environnement urbain ainsi que sa fragmentation via le découpage linéaire entre public et privé – la thématique de l'épaississement des limites que nous allons aborder ne peut être traitée

en dissociant ces deux aspects dans la mesure où ils sont souvent résolus simultanément. Aussi, bien que les squats confrontent autant l'échelle urbaine que l'échelle architecturale, nous ne traiterons pas de ce sujet au travers de la dissociation de ces dernières, car la limite les séparant est également floutée par les interventions des squatters, les rendant parfois indissociables. Par souci de clarté, et bien qu'en intégrant les dimensions citées ci-dessus, nous aborderons donc la thématique de l'épaississement des limites au travers des différentes phases que traverse un squat dans la mise en place de ses biens communs – occupation, installation, habitation – soulignant par la même occasion le caractère évolutif.

La première partie concernera donc l'acte d'occupation. Nous étudierons alors l'opposition entre les squats et la ville afin de comprendre comment les architectures occupées et leur implantation témoignent de l'épaississement des limites entre les îles à priori soustraites à la ville qu'incarnent les squats et cette dernière, dont ils dépendent pour pouvoir mettre en place leurs idéaux. Dans la deuxième partie, nous plongerons dans la phase d'installation, qui accueille la matérialisation des idéaux d'autogestion, convivialité et solidarité. Cette phase traitera de la collectivisation des espaces intérieurs au squat ainsi que de l'épaississement de la limite séparant ces derniers de l'extérieur, via leur publicisation. Enfin, dans la troisième partie, nous passerons à la phase d'habitation, qui questionnera les mises en partage effectuées à priori précédemment afin de traiter de la limite séparant l'intime – nécessaire à la durabilité des idéaux squats installés – de l'extime – primordial en vue des objectifs de collectivité que revendiquent les biens communs – et de l'épaississement de cette dernière.

Les configurations matérielles que prend l'épaississement des différentes limites sont très diverses, comme le suggère le mot « épaississement » et le nombre infini de possibilités entre dissolution et affirmation d'une limite qu'il comprend. Alors, pour cerner correctement la diversité des mondes possibles qu'offrent les squats, nous explorerons quatre d'entre eux : Rhino, B22, 27 Rousseau et 21 Etuves.

Il convient également de préciser que l'idéal de créativité, que l'on peut définir comme la capacité de chaque habitant à intervenir sur son environnement et s'approprier l'espace investi en matérialisant ainsi ses revendications politiques (Carmo et al. 2014) est bien sûr sous-jacent à toutes les parties. En effet, la créativité des habitants est la source même des interventions des squatters ayant mené à l'épaississement des limites diverses citées précédemment. Ainsi, ce thème nous suivra tout au long de l'énoncé mais fera l'objet d'une réflexion particulière lors de la conclusion.

A terme, l'exploration de cette thématique servira à faire émerger des concepts capables de questionner la banale sphère du logement et sa conception habituelle afin de restituer à l'architecture le seul pouvoir qu'il puisse espérer détenir, à savoir servir la dimension politique et collective intrinsèque à la condition urbaine.

occupation: entre île et ville

En vue de l'ordre social et urbain genevois homogène caractérisé par sa « (faible) capacité à accueillir celui ou celle qui diffère » (Pattaroni 2012, 95) et l'extrême individualisation de la société liée notamment au phénomène de fragmentation spatiale, les squats genevois vont se faire la critique du développement libéral et capitaliste de l'environnement urbain. À l'instar des situationnistes, les squatters vont lancer un appel à changer la vie, et par la même occasion, la ville, en remettant en question les « manières d'habiter et de vivre ensemble » au quotidien (Pattaroni 2012, 95). Le pouvoir subversif de ce dernier sera révélé par la mise en place d'idéaux révolutionnaires dans la banale sphère du logement, mise en place qui passera tout d'abord par une tentative de s'affranchir des logiques libérales régissant la ville.

Pour cette partie, nous explorerons donc comment les squats rendent possible l'installation des biens communs, grâce au conflit généré au cœur de la ville de Genève, qui, au terme des négociations, donnera lieu à la coexistence de deux systèmes à priori opposés : celui des squats tentant d'échapper à la logique libérale et celui de la Ville de Genève et ses propriétaires, qui eux encouragent ce mode de développement. Cette coexistence sera rendue possible grâce à l'épaississement de la limite idéologique et physique séparant le squat de la ville, épaississement lui-même lié à l'ambivalence intrinsèque au mouvement squat : son oscillation entre désir d'autonomie et son hétéronomie vis-à-vis de la ville qui l'accueille. Effectivement, et d'une part, le désir d'autonomie transparaît via la critique de la société libérale faite par les squats ainsi que le désir d'échapper aux mécanismes la définissant à travers l'acte illégal de l'occupation. D'autre part, le désir de communiquer avec la ville se manifeste notamment par l'implantation des architectures occupées, l'accès aux infrastructures qu'elle permet, ainsi que le traitement de la façade du squat. En traitant de cette ambivalence, les squats adoptent une forme de porosité vis-à-vis de la ville dont ils font la critique, et entrent en conflit avec celle-ci pour négocier le partage des ressources urbaines et l'obtention d'une forme de reconnaissance dont ils dépendent pour leur survie. En ce sens, la limite entre l'autonomie que revendiquent les hétérotopies squats et l'hétéronomie nécessaire à sa survie doit être épaissie pour pouvoir par la suite exister et mettre en place les biens communs définis. Pour commencer, et afin de comprendre en quoi les squatters se positionnent contre l'ordre établi et souhaitent s'affranchir de celui-ci, explorons brièvement l'émergence des occupations de logement à Genève.

Les premières occupations de logement ont eu lieu à la fin des années 1970, dans le quartier des Grottes. Ces dernières étaient un acte de résistance contre le projet de démolition et réaménagement du quartier, qui devait par la suite accueillir logements plus luxueux et bureaux (Rossiaud 2001, 162). En effet, la Ville de Genève avait racheté la majorité des

parcelles du quartier et négligé leur entretien afin de faciliter la non-relocation des appartements vides et pouvoir enfin mettre en place ce projet de longue date (Rossiaud 2004, 8). Ainsi, les logements bon marché devaient être transférés en périphérie, à l'instar des cités satellites d'Onex, Vernier ou encore des Lignons, et le centre-ville devait accueillir activités marchandes et classes sociales plus élevées, participant de ce fait à la gentrification de ce dernier (Cogato Lanza 2013). Attachés à leur mode de vie convivial et à la position centrale du quartier, les habitants (issus de catégories sociales fragilisées) vont revendiquer le « droit à la ville », terme introduit par Henri Lefebvre et qui prône la « valeur d'usage » de celle-ci plutôt que sa « valeur d'échange », défendant ainsi la possibilité que la ville « puisse être pensée, aménagée et appropriée par ceux qui l'habitent en premier lieu plutôt que par ceux qui la possèdent financièrement » (Pattaroni 2012, 100).

Durant les années 1980, les revendications initiées par les habitants des Grottes sortiront de ce quartier pour se répandre dans le reste de la Cité de Calvin. En effet, tandis que la crise économique grandissante et la spéculation immobilière participent à l'augmentation des loyers, l'accès au logement en ville devient très difficile pour les catégories de population les plus fragilisées – soit surtout les étudiants, étrangers, travailleurs à revenus modestes et sans abris. Cette fois-ci alors, les occupations illégales accueilleront ces divers groupes et s'opposeront aux propriétaires et leurs manœuvres spéculatives, bien que les autorités publiques soient tout de même confrontées à cause de la politique du laissez-faire qu'elles adoptent (Rossiaud 2001, 168). En effet, la Ville de Genève sera progressivement tenue responsable des biais du développement libéral de la ville, incluant notamment les « inégalités sociales », « l'uniformisation des modes de vie » ou encore « l'avènement de valeurs conservatrices » (Breviglieri et Pattaroni 2005). De ce fait, la critique vis-à-vis de la difficulté à trouver un logement va s'élargir pour attaquer le développement capitaliste et libéral de la ville en général et mènera à terme au dépassement de cette critique via la revendication des principes déjà mentionnés : contre l'extension des logiques marchandes, le repli individualiste, la standardisation ou encore les politiques autoritaires, les squatters proposeront les principes de solidarité, convivialité, autogestion et créativité (Pattaroni 2012, 100).

Afin de concrétiser ces biens communs, il s'agira pour les squatters de se défaire de la logique libérale qui façonne la ville. Il semble alors nécessaire pour ces derniers de se délimiter un espace maîtrisable – contrairement aux situationnistes qui espèrent agir à l'échelle de la ville – capable de fonctionner hors des logiques marchandes afin de pouvoir accueillir les idéaux définis. Pour ce faire, les squatters passeront par l'acte illégal d'occupation d'immeubles vides qui, par définition, permet au lieu occupé d'être hors norme et donnera donc par conséquent une chance à l'utopie de se réaliser.

Bien que cette délimitation d'un espace soustrait aux logiques marchandes semble indiquer un désir de se détacher de la ville et de l'ordre qu'elle promeut, les squatters ne manifestent tout de même pas la volonté de s'en défaire totalement pour vivre en autarcie – contrairement aux communautés hippies

(Pattaroni 2005, 5089) - rendant de ce fait leur projet plus tangible. Ainsi, ils localisent leur intervention au cœur même de la ville de Genève, revendiquant, comme déjà mentionné, le droit à celle-ci. Ils dépendront d'ailleurs, pour leur survie, de l'accès à la ville, avec ses infrastructures et ses ressources, ainsi que de la tolérance des autorités publiques, d'un point de vue purement légal et administratif.

Les ressources urbaines et leur partage constituent le nœud même du conflit d'intérêt séparant les squatters de la Ville de Genève. En effet, dans le quartier des Grottes, le conflit d'intérêt réside en la situation de centralité du quartier. D'une part, la Ville doit se confronter aux enjeux de l'agglomération grandissante genevoise ainsi qu'à ceux de la mobilité et des nouvelles infrastructures qu'elle implique. En ce sens, la gare Cornavin, derrière laquelle se trouve le quartier des Grottes, est un nœud infrastructurel clef vis-à-vis de la vision territoriale étendue que vise Genève - notamment lorsque l'on pense aux nouveaux raccordements ferroviaires du CEVA et du développement en activités et logements que ce dernier génère (Cogato Lanza 2013, 145). D'autre part, le quartier des Grottes, bien qu'il semble former une île exceptionnelle détachée du tissu urbain qu'il occupe, revendique également cette centralité. En effet, les Grottes prétendent à l'accès aux infrastructures de la mobilité (tram, bus, RER, train, aéroport), aux équipements (Hôpital, Université), ainsi qu'aux rives du Léman ou encore aux parcs (Parcs Beaulieu et Cromptes), que lui confère sa position (Cogato Lanza 2013, 24).

Hors des Grottes, le conflit d'intérêt réside également dans l'accès à la ville et à ses ressources. D'une part, les propriétaires font valoir le droit de propriété, droit issu de la logique marchande qu'adopte la ville, pour faire fructifier leurs investissements immobiliers avantageusement placés. D'autre part, les squatters revendiquent la valeur d'usage des bâtiments « mis à disposition » par les dérives des logiques spéculatives, et qui sont reliés aux ressources urbaines (travail, loisirs, services) ainsi qu'aux réseaux infrastructurels incluant arrivée d'eau et d'électricité. La dépendance des squatters à ces dernières n'est d'ailleurs que confirmée par le fait que, lors d'une évacuation, le propriétaire fait démolir les canalisations afin d'empêcher d'autres intrusions (Grégorio et Pattaroni 2012, 9).

La limite physique circonscivant les mondes autres proposés par les squats possède donc un caractère ambivalent : tandis qu'ils cherchent à délimiter un espace hors de l'ordre établi de la ville, ils localisent cet espace au cœur même de cette dernière et souhaitent profiter de ses ressources. Pour que ce soit possible, les squats doivent générer un dialogue avec les autorités de la Ville, afin de négocier la possibilité de coexistence des parties aux intérêts divergents. En d'autres termes, pour que les biens communs des squatters puissent être installés et que les squats et la ville puissent coexister, un épaississement de la frontière idéologique séparant ces deux entités doit avoir lieu, et cela doit passer par le conflit et le dialogue générés par le trouble à l'ordre public que constitue l'acte politique d'occupation.

Lors du conflit opposant le quartier des Grottes et la Ville, les habitants du quartier se sont associés pour former l'Action Populaire aux Grottes (APAG), et

s'opposer ainsi à la Fondation pour l'Aménagement des Grottes (FAG). En 1977, l'APAG lance sa première action d'occupation des appartements laissés vacants afin de démontrer à la Ville que ces derniers ne devaient pas nécessairement être démolis, mais plutôt rénovés (Cogato Lanza 2013). Bien qu'illégales, ses actions gagneront en puissance du fait du soutien obtenu de la part de membres extérieurs au quartier. En effet, des membres de l'extrême gauche ou encore de l'Ecole d'Architecture de Genève se joignent dans la lutte revendiquée par les habitants du quartier. Leur démarche et sa popularité grandissante porteront leurs fruits au point que fin 1978, les autorités genevoises renonceront à la démolition du quartier des Grottes (Cogato Lanza 2013, 120).

Hors des Grottes, les squats trouveront également des appuis auprès de la population, de syndicats et de partis politiques de gauche (Pattaroni 2011, 45), gagnant ainsi en légitimité de par notamment les arguments avancés. En effet, ceux-ci prétendent par exemple que les squats répondent à une demande forte de la population genevoise, autant en termes pragmatiques d'accès au logement que de revendications d'autres modes de vie. Ainsi, par la satisfaction de cette demande, la Ville favoriserait le maintien de la paix sociale. Cette paix sociale sera justement l'argument avancé par le procureur Bertrand Bertossa pour pouvoir mettre en place une politique de tolérance vis-à-vis des squats (Pattaroni 2012, 111).

La négociation du conflit entre la Ville de Genève et les squatters se concrétisera par la mise en place d'innovations institutionnelles et juridiques, tel que le contrat de confiance, permettant aux squatters d'occuper un immeuble vide de manière sereine jusqu'à ce que le propriétaire prouve son intention d'entreprendre des travaux de rénovation (Breviglieri et Pattaroni 2005). Une autre innovation institutionnelle sera le bail associatif permettant à certains squats bénéficiant d'un contrat de confiance de voir perdurer les modes de vie associatifs et la gestion commune bien que sous placement d'un contrat de bail (Pattaroni 2012, 114).

En vue de ce dialogue instauré entre les squats et la Ville, les squats démontrent de leur capacité à assouplir leurs principes fondateurs afin de conférer à leur projet une tangibilité. Les autorités publiques également témoignent « d'une ouverture politique et d'un accueil culturel à l'égard de modèles de vie alternatifs, voire potentiellement concurrents » (Breviglieri 2009, 98) permettant, pendant un temps, une véritable coexistence des deux systèmes, ravivant la dimension politique de la Ville de Genève.

Cependant, et comme déjà défini précédemment, cette dimension politique implique que, malgré la négociation d'une coexistence entre les différentes parties composant la ville, la potentialité du conflit doit tout de même demeurer. Tel sera d'ailleurs le cas avec les squats, car bien que la Ville de Genève ait effectué un pas en leur faveur, ces derniers ne vont pas laisser sans questionner les compromis proposés par celle-ci.

En effet, l'autonomie que revendiquent les squats par rapport aux mécanismes libéraux et leur impact sur l'environnement urbain se traduit par un certain rejet des tentatives d'institutionnalisation avancées

par les autorités publiques. En effet, bien que l'institutionnalisation permette la survie des squats, elle fait également courir le danger de la limitation du champ des possibles que représentent ces hétérotopies. Donc nonobstant la reconnaissance de la part des autorités que recherchent les squats, ils continuent cependant de sortir des cadres établis par les divers contrats dont ils bénéficient afin de revendiquer leur réticence à l'imposition d'une quelconque forme d'hétéronomie (Breviglieri et Pattaroni 2005). Le contrat de confiance, par exemple, fait l'objet de critiques et questionnement sur « ses limites, sur sa provenance et sa portée » (Breviglieri 2009, 105), comme lorsque le squat Rhino, sur lequel nous reviendrons, refuse – ou du moins la majorité de ses habitants – de signer un contrat de confiance, estimant que chaque habitant de Genève a droit à un bail et aux droits que ce dernier donne, afin de ne pas encourager l'idée d'une flexibilité du locataire, comme le ferait un contrat de confiance (Jürg et Stubenrauch 1989).

Si les squats ont eu raison de se méfier de l'institutionnalisation, c'est bien parce que celle-ci « est à la fois garante d'une certaine survie de [leurs] idéaux tout en étant porteuse aussi de [leur] mort lente » (Pattaroni 2012, 111). Tandis que l'on assiste dans les années 1990 à une politique de tolérance exceptionnelle menant à la prolifération de squats, voire à leur institutionnalisation – on compte jusque 160 lieux occupés simultanément (Grégorio et Pattaroni 2012, 8) – cette dernière fait également progressivement perdre le soutien populaire que les squatters reçoivent. En effet, les squatters voient l'acte d'occupation si facilité, qu'ils sont progressivement accusés d'opportunisme, dans la mesure où leur motivation principale semble être le refus de payer un loyer au prix du marché plutôt que des convictions politiques contestataires (Rossiaud 2001, 174). Ces accusations, couplées avec la reprise du marché et la raréfaction des logements vides à la fin des années 1990, fait renaître une pression autour des squats. Il y a donc une urgence pour les squats de rouvrir le dialogue avec la population afin de conserver leur soutien.

Cette nécessité de générer un dialogue va notamment passer par l'investissement de la matière même délimitant l'hétérotopie des squats : la façade. En effet, cette dernière va prendre un statut ambivalent : en plus de délimiter l'espace soustrait aux logiques marchandes de la ville, elle devient un outil de communication non négligeable avec l'extérieur, soit la population ou les autorités genevoises. Plutôt que de simplement délimiter une île introvertie, la façade devient interface et diverses interventions créatives sur celle-ci permettent notamment de sensibiliser la population aux habitants du squat afin de lutter contre les stigmates qu'ils subissent et obtenir un appui nécessaire à la survie de leur habitat.

Un des squats les plus emblématiques concernant le traitement de la façade est le squat Rhino qui prenait place dans les immeubles 12-14 Boulevard de la Tour et 24 Boulevard des Philosophes, à Plainpalais. Ces immeubles ont été occupés en 1988 par une cinquantaine de personnes, principalement des étudiants venus des Arts Décoratifs et du Collège Voltaire, réunis pour former l'association RHINO, acronyme de « Retour des Habitants dans les Immeubles

Non Occupés ». L'occupation a duré près de 19 ans, et ce, bien qu'une plainte du propriétaire ait immédiatement été déposée pour violation de propriété (Souche 2019, 24). La longévité de ce squat tient bien sûr de la politique de tolérance instaurée dès le milieu des années 1980, mais également de l'effort de communication investi notamment au travers de la façade. Cette communication était facilitée par le fait que le squat se situait à un carrefour à forte visibilité. Elle était également intensifiée lors de la baisse de popularité des squats, ce qui démontre de la capacité de la façade à refléter des enjeux fluctuants au fil du temps.

Ainsi, la première intervention sur la façade eut lieu au début des années 1990. Elle mettait en scène des panneaux accrochés aux fenêtres de chaque chambre, inscrivant le nom et la profession de l'habitant vivant derrière celle-ci. Le but de cette intervention était de confronter la population à ses stéréotypes envers les habitants du squat et la rendre de ce fait plus tolérante envers ces derniers. Diverses interventions s'en sont suivies comme par exemple, en 1997, lorsque la proposition de rachat de l'immeuble par les squatters a été refusée, et que la façade fut peinte en noir pour exprimer la teneur de l'événement (Souche 2019,



28). Aussi, l'identité du squat a été renforcée publiquement par l'installation d'une corne rouge à l'angle du bâtiment. Cette dernière devenue emblématique participait à la déclaration de la présence de l'hétérotopie squat au cœur de la Ville de Genève, à tel point que les images de sa destruction lors de l'évacuation ont porté une dimension symbolique marquante.

Il apparaît donc que la possibilité de mettre en place durablement les hétérotopies squats tient du conflit généré par l'acte d'occupation et de la négociation de ce dernier via l'épaississement de la limite à la fois physique séparant les squats de la ville – au travers de l'implantation, la connexion aux infrastructures de la ville ou encore du traitement de la façade – et idéologique. Le statut du squat vacille donc entre autonomie et hétéronomie vis-à-vis de la ville et des autorités publiques, rendant de ce fait la possibilité de créer ces lieux autres dans l'environnement urbain plus aisé et donc tangible. En créant ces hétérotopies dans la ville, le mouvement squat genevois a démontré la diversité des parties composantes Genève, luttant de ce fait contre sa réduction « à une diversité sans aspérités » (Pattaroni 2015, 207), soit contre le phénomène d'homogénéisation symptomatique du développement

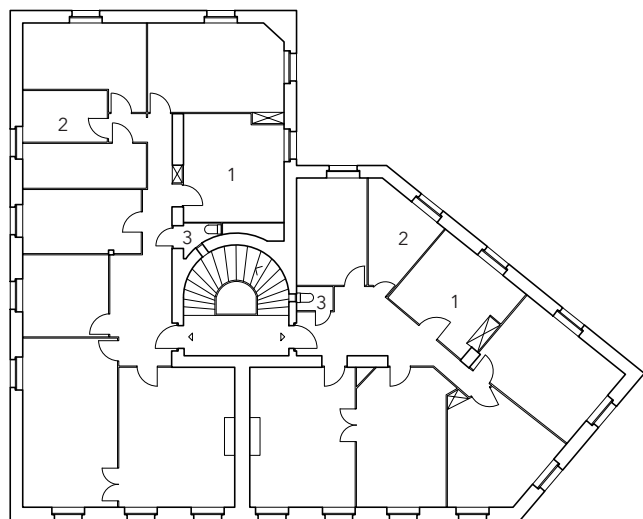
urbain libéral. Il a donc permis de raviver la dimension politique de la Ville de Genève. Notons également que la négociation de l'existence des hétérotopies a pu notamment se faire grâce à la créativité des occupants, qui, par leur capacité à intervenir dans leur environnement habité – comme le démontrent les interventions sur les façades – ont contribué à placer la sphère à priori privée du logement au cœur des débats publics. L'impact du mouvement squat épaissit alors la limite séparant ces deux domaines, en plus de faire raisonner leurs occupations et interventions architecturales à l'échelle urbaine. L'épaississement de cette limite va justement se retrouver dans la phase d'installation où les idéaux squats, revendiquant à priori la mise en partage, vont devoir négocier la limite entre la dimension collective installée dans le squat, et la dimension publique acquise lorsque ce dernier s'ouvre sur l'extérieur, complexifiant de ce fait la nature de l'« arène publique » (Breviglieri 2009, 101) insérée au cœur du squat. Plongeons-nous alors dans cette étape qui a accueilli la matérialisation des principes de solidarité, convivialité, autogestion, et bien sûr créativité.

évacuation du squat Rhino en 2007

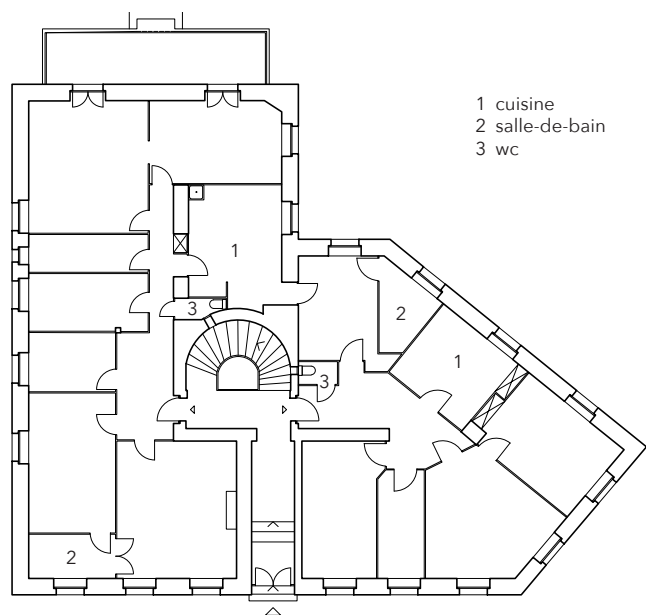




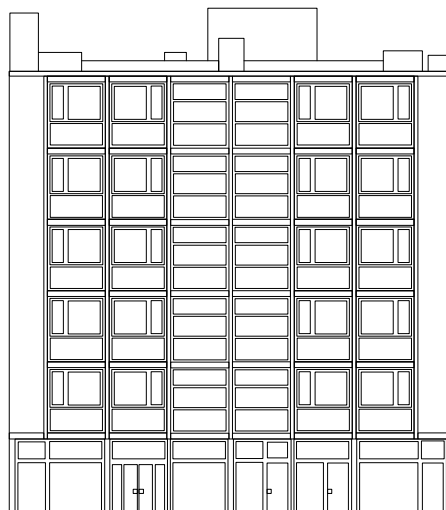
façade nord



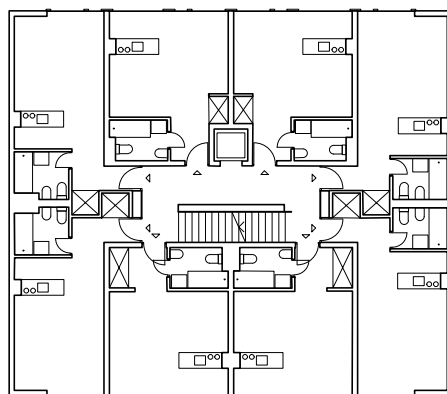
étage type



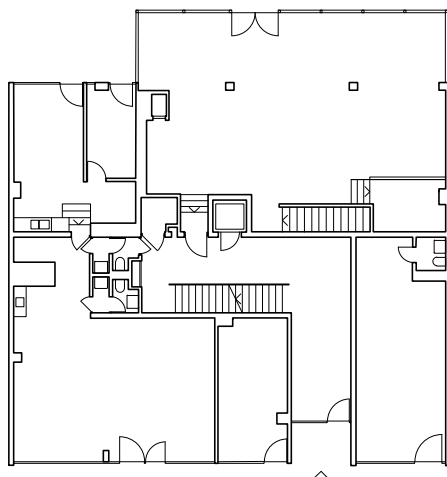
rez-de-chaussée 1:300



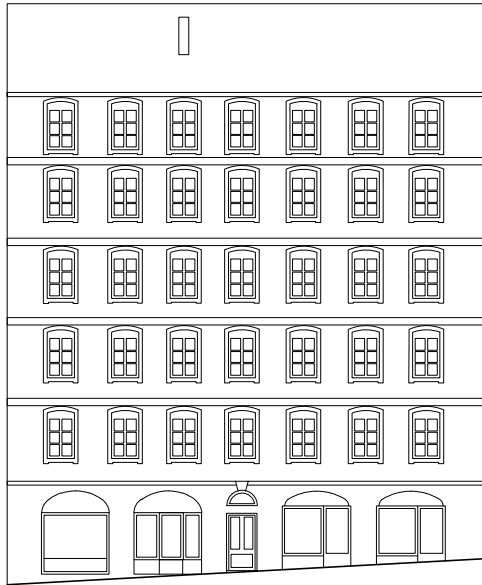
façade nord



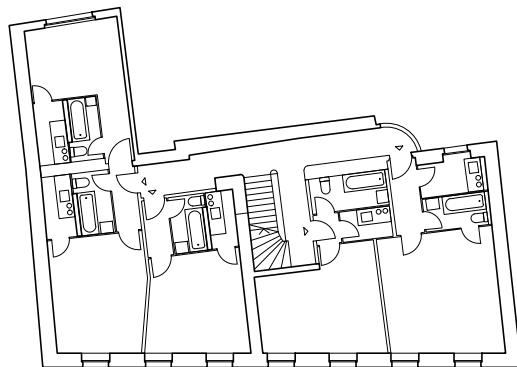
étage type



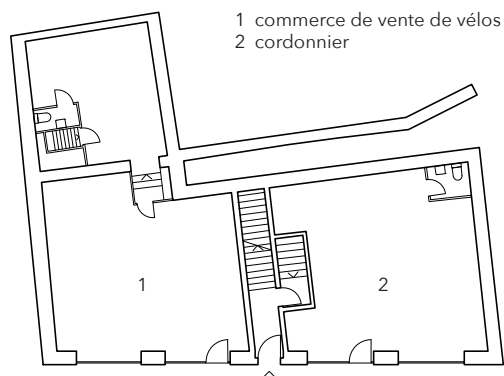
rez-de-chaussée 1:300



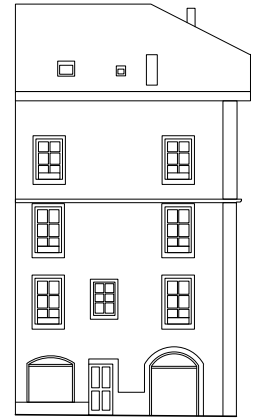
façade nord-ouest



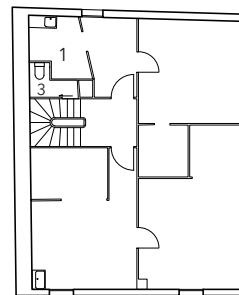
étage type



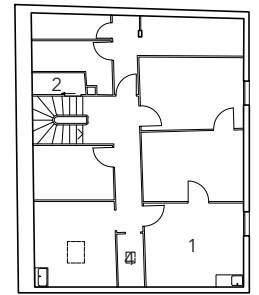
rez-de-chaussée 1:300



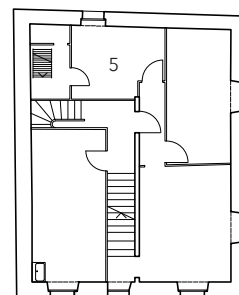
façade sud-ouest



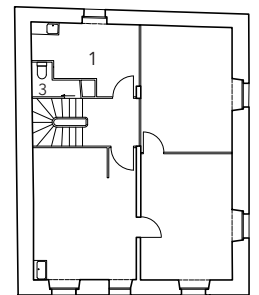
étage 3



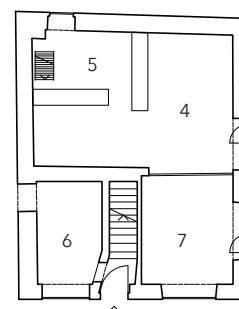
étage 4



étage 1



étage 2



rez-de-chaussée 1:300

- 1 cuisine
- 2 douche
- 3 wc
- 4 cordonnier
- 5 atelier
- 6 coiffeur
- 7 bijoutier

installation: entre collectif et public

L'espace supposé fondamentalement incarner la dimension politique des milieux urbains est l'espace public, par opposition aux espaces privés, car c'est là que l'un et l'autre peuvent se rencontrer. Cependant, la division linéaire stricte séparant ces deux domaines menace l'espace public de disparaître. D'une part, la rationalisation de l'espace - qui a mené à sa subdivision linéaire - ainsi que la politique libérale du laissez-faire ont progressivement permis la privatisation du territoire qui dévore de plus en plus toute interstice commune restante. D'autre part, la division linéaire entre privé et public amenée par la subdivision du territoire a contribué à un certain repli individualiste et donc à l'instauration d'une coexistence passive où toute forme de conflit est soigneusement évitée, faisant ainsi disparaître la dimension politique alimentant les espaces publics et leur pouvoir subversif (Pattaroni 2017).

Les squats genevois, qui tentent de rétablir cette dimension, vont donc axer l'installation des principes revendiqués - en particulier la solidarité, la convivialité et l'autogestion - sur l'épaississement de cette limite séparant le privé du public, afin que les espaces intermédiaires générés servent principalement la mise en partage. A défaut de pouvoir lutter contre ces fragmentations à l'échelle de la ville, ce qui nécessiterait une révolution des mécanismes générant les espaces publics tels que nous les connaissons, ces derniers prendront place au cœur du logement - sphère a priori privée - et permettront la mise en pratique des biens communs déjà mentionnés.

L'arène publique ainsi générée va dans un premier temps être créée par la mise en place d'espaces destinés à la vie collective des habitants, si nous définissons le collectif comme le groupe constitué exclusivement des habitants d'un squat. Bien qu'à priori introverti, ce groupe peut déjà participer à créer une arène publique au sein du squat, dans le sens où ses membres ne sont pas forcément des « proches » comme c'est le cas dans une famille, par exemple. En effet, ces derniers devront négocier leur coexistence possiblement conflictuelle, et donc, le rapport à l'« autre » est déjà instauré, via la collectivisation de certains espaces, dans la sphère habituellement privée du logement. Dans un deuxième temps, la limite séparant le groupe de squatters de l'extérieur de l'habitat va s'épaissir pour intensifier le rapport à l'autre, en incluant un rapport au public au sein même du squat, si nous définissons le public comme les individus n'habitant pas dans celui-ci. L'épaississement de la limite entre l'espace collectif et l'espace public - ou encore entre l'intérieur et l'extérieur du squat - se fera selon des degrés différents en fonction de l'architecture du bâtiment occupé, de son implantation ou encore du groupe d'habitants et ses projets. Nous nous pencherons alors sur les cas des squats 21 Etuves, 27 Rousseau, B22 et enfin Rhino pour explorer la variété de mondes possibles offerts à Genève.

Comme énoncé, la tentative d'instaurer une arène publique dans le squat passe tout d'abord par la mise en place d'espaces collectifs, destinés aux habitants. Pour ce faire, les squatters interviendront sur

l'architecture occupée afin qu'elle puisse accommoder les espaces communs imaginés. La collectivisation des espaces se rapprochant le plus du modèle de la maison unifamiliale traditionnelle - et générant de ce fait des conflits, et donc une dimension politique, moins intenses - est celle du squat 21 Etuve. Cet immeuble de cinq étages fût occupé en 1995 par sept jeunes sortant du gymnase, formant un groupe d'amis très soudés. Jusqu'en 2002, lors de l'évacuation, le groupe s'est diversifié en accueillant jeunes et moins jeunes d'origines sociales diverses mais dont les idées étaient très similaires et les rapports très proches (Wagner 2019, 32; Pattaroni 2004, 114). De ce fait, la dimension collective voire familiale prenait une place importante pour les squatters, qui ont donc entrepris des travaux dans la maison visant à mettre en place les espaces communs. Ces derniers ont été répartis sur chaque étage afin qu'il soit difficile d'échapper aux espaces et moments partagés. Pour ce faire, la distribution des pièces a été largement modifiée, transformant un immeuble avec deux petits appartements par étage en une unique maison familiale (Pattaroni 2004, 112). Ainsi le premier étage accueillit un garage à vélo et une buanderie ; le deuxième étage une salle de bain collective ; une cuisine commune fût installée au troisième étage, et fut reliée au séjour l'annexant par des percements ; enfin, une salle de séjour secondaire prit place au quatrième étage (Wagner 2019).



salle commune du 21 Etuves

L'espace principal issu de ce processus de transformation du bâti, et que l'on retrouvera de manière récurrente dans les autres squats, est la « salle commune ». Cette espace peut fonctionner comme une salle de séjour, en accueillant les habitants du squat pour leurs activités personnelles en co-présence des autres. Il peut également accueillir des activités et moments partagés collectivement, tels que des repas ou des fêtes, participant de ce fait à l'idéal de convivialité, ou encore les « réunions où s'énoncent les principes et les règles de la vie commune », participant alors à la mise en place de l'idéal d'autogestion (Pattaroni 2004, 99). Dans le squat 21 Etuve, les habitants passent le plus clair de leur temps dans cette salle, pour y vivre et cuisiner. En vue de la relation presque familiale entre les habitants leur permettant également d'y mener des activités individuelles mais en co-présence des autres, la salle commune se rapproche ici

d'une salle de séjour habituelle. En effet, la proximité relationnelle des habitants et leur petit nombre baisse la charge individuelle que nécessite l'ajustement à l'« autre » lorsque celui-ci diffère conséquemment du « soi », contribuant à affaiblir la dimension politique plus vive que susciteraient des rapports plus conflictuels. Le caractère presque familial et introverti de ce groupe de squatters n'est que confirmé par le fait que la porte d'entrée de l'immeuble reste fermée, permettant à la vie collective de se déployer partout à l'intérieur de celui-ci, allant dans le sens de ce que revendique l'idéal de convivialité. (Pattaroni 2004, 125-30).

Il est également intéressant de se pencher sur la salle commune mise en place par les squatters du 27 Rousseau, immeuble de cinq étages constitué exclusivement de studios, occupé en 1997 et évacué en 2002 (Pattaroni 2004, 118). Contrairement au 21 Etuve, le 27 Rousseau est constitué d'une population plus nombreuse – environ 25 personnes – et très hétérogène : « des étudiants, des personnes vivant de petits boulots, des artistes, des chômeurs ainsi que des personnes sans papiers » (Pattaroni 2004, 120). Afin de faciliter l'intégration de ces dernières et permettre une organisation d'ensemble, surtout lorsque les squatters sont si nombreux et différents, s'est rapidement ressenti le besoin de créer un espace collectif dédié au partage de moments variés ainsi qu'aux réunions favorisant le fonctionnement de l'idéal de l'autogestion. En effet, après avoir utilisé trois studios répartis sur trois étages comme cuisines communes la solution préférée fut la création d'une seule et unique pièce commune, afin d'encourager une intégration plus efficiente de chaque membre du squat (Pattaroni 2004, 118-20). Cette dernière se devait d'être plus vaste et a donc nécessité de lourds travaux : les salles de bains et cuisines de deux studios adjacents ont été démontées et les murs, dont un porteur, ont été détruits afin de rassembler les deux espaces. Cela a permis de créer une pièce généreuse composée d'un côté d'un salon et de l'autre d'une grande cuisine (Vetsch 2019, 55).

Dans la même échelle en termes de nombres d'habitants, nous trouvons également à Genève le squat B22 dont le nom est issu de l'adresse de l'immeuble occupé : 22 Rue de Berne. Cet immeuble de cinq étages également constitué exclusivement de studios a été occupé en 1998 par initialement huit squatters, majoritairement des artistes venus du squat du Terreau du Temple, et donc, se connaissant déjà (Schmidt 2019, 53). En vue du rapport que souhaitent conserver ces habitants et afin de mettre en place l'idéal de convivialité et autogestion, un des studios de l'immeuble a rapidement été transformé en salle commune et a servi de « salle de réunion, chambre contre la solitude, espace cuisine pour certains, buanderie pour d'autres » (Schmidt 2019, 127). Cependant, cette envie de collectivisation de l'espace a fini par passer au second plan face aux difficultés à trouver un logement en ville. En effet, les habitants ont décidé de maximiser le nombre de logements faisant disparaître de ce fait la salle commune pour attribuer le studio à un nouvel arrivant (Schmidt 2019, 127). Le squat B22 a dès lors accueilli une population plus nombreuse et hétérogène en vue de l'importance qu'a pris la notion d'accueil dans ce squat, mais également parce que chaque habitant qui partait décidait seul de qui le remplaçait, augmentant ainsi progressivement les différences entre individus par rapport au groupe initial. Ainsi, au fil du

temps, artistes, musiciens, DJ, architectes, fonctionnaires, étudiants, enseignants, réfugiés et prostitués vivaient sous le même toit (Schmidt 2019, 57). La dimension collective du squat n'a cependant pas disparu avec la salle commune. En effet, celle-ci a été conservée au travers de la cage d'escalier, grâce notamment à la fermeture de l'immeuble sur l'extérieur. En effet, en vue de la situation du quartier des Pâquis dans lequel s'insère B22 et des sans-abris et dealers s'introduisant régulièrement dans l'immeuble, les habitants ont décidé de faire disparaître le renforcement de la porte d'entrée qui autrefois les abritait et de poser une serrure (Schmidt 2019, 101). Cette fermeture vis-à-vis de l'extérieur a permis à la vie de se développer autour de la cage d'escalier désormais exclusivement collective. Elle a également permis à chaque habitant de garder la porte de son studio ouverte et créer ainsi une sorte de grande collocation ravivant la dimension collective du squat (Schmidt 2019, 76).

Enfin, afin d'explorer l'installation de la vie collective dans une occupation plus conséquente, revenons sur le squat Rhino, que nous avons déjà brièvement présenté. Ce squat abritait environ 70 personnes, dont notamment des familles avec enfants, des personnes à bas revenu ou à la recherche d'emploi, des artistes et des étudiants (Souche 2019, 226). Cette hétérogénéité, ainsi que la présence de familles, s'est acquise avec le temps en vue de la longévité de ce squat occupé en 1988 et évacué en 2007, soit dix-neuf ans plus tard. Afin d'organiser durablement un tel collectif, s'est ressenti également à Rhino le besoin de créer une salle commune capable d'accueillir la réunion de toutes les personnes habitant le squat. A cette fin, un appartement situé au rez-de-chaussée du 24 Boulevard des Philosophes a été transformé, via l'abattage de ses murs, en un généreux espace de réunion, où se décidait entre autres la gestion des travaux à effectuer dans l'immeuble (Souche 2019, 42,73).

Tandis que ces réunions se tenaient occasionnellement, en fonction de la période, le collectif se gérait quotidiennement à un second niveau : celui des appartements. En effet, la subdivision de l'immeuble en quinze appartements a été conservée afin d'accueillir une vie quotidienne plus facilement gérable, car groupant seulement quatre ou cinq habitants à la fois. Ces derniers partageaient cuisine, salle de bain et parfois salon – s'il n'était pas transformé en chambre – afin que les idéaux de convivialité et d'autogestion soient facilités au quotidien en vue de la dimension du squat (Souche 2019, 40). Les espaces tels que trouvés lors de l'occupation ont également été questionnés, à l'instar des habitants du premier étage au 24 Boulevard des Philosophes qui ont modifié la distribution de l'appartement afin de l'adapter à une vie collective. Ainsi, cuisine et salle de bain ont été interverties, afin que la salle de bain soit positionnée dans une pièce plus généreuse, et des murs ont été abattus afin de réunir la cuisine et la salle de séjour et faire disparaître le couloir les séparant des chambres. D'autres appartements ont en revanche accepté la configuration des appartements tels que trouvés. Entre l'échelle de l'appartement et celle de l'ensemble des immeubles, une échelle intermédiaire de collectivisation prend forme, avec notamment l'investissement de la cage d'escalier. Les paliers étaient en effet parfois investis pour créer des petits jardins ou salons communs, rassemblant deux appartements voisins (Souche 2019, 69).



cage d'escalier au squat Rhino

Après exposition de ces quatre exemples, on remarque une volonté de créer une arène publique réservée au développement de la vie collective des habitants du squats, « proches » ou pas, et dont la relation peut changer en fonction du modèle de vie souhaité ou encore de ce que permet la taille du collectif ou les individus le composant. Cette arène passe donc par la collectivisation de certains espaces – voire même ceux habituellement anonymes comme la cage d'escalier – qui varient selon l'architecture de l'immeuble occupé, son implantation ou simplement les projets du groupe d'habitants. Tandis que les interventions parcourues jusqu'alors impactent la vie à l'intérieur du squat, elles peuvent néanmoins résonner à l'extérieur de celui-ci, en rendant poreuses au public les limites définissant les espaces collectifs ou en créant des espaces prévus pour celui-ci. Ces derniers vont participer à la mise en place du principe de solidarité (contre l'extension des logiques marchandes), en offrant à la ville des espaces dédiés à la culture, aux loisirs ou aux services, sans qu'ils dépendent nécessairement d'importantes dépenses financières. Un épaississement de la limite séparant le collectif d'habitants des gens extérieurs au squat va donc avoir lieu.

Justement, la salle commune possède souvent l'ambivalence d'un espace à la fois collectif et public, dans le sens où, bien qu'elle soit à priori dédiée au déroulement de la vie collective du squat, elle peut également s'ouvrir vers l'extérieur et accueillir d'autres individus, et ce, selon des degrés différents. Dans le cas du

squat 21 Etuve, que l'on a vu très collectif et intimiste, le rapport à l'extérieur semble à priori inexistant, étant donné que la création d'espaces collectifs était corrélée à la fermeture de l'immeuble. Cependant, cette fermeture ne s'est pas faite de manière totale. Comme nous l'explique Luca Pattaroni, « [l'ouverture de la porte d'entrée] est commandée depuis le salon par un astucieux système de câbles et de poulies qui permet d'ouvrir mécaniquement la porte deux étages plus bas. Pour signaler l'arrivée des visiteurs, une sonnette, installée dans le salon, peut être activée par des fils courant sur la paroi extérieure depuis la porte d'entrée. Souvent quand quelqu'un sonne [les squatters] ne vérifient pas qui c'est et ouvrent automatiquement » (Pattaroni 2004, 130). Ainsi, un équilibre est trouvé entre le besoin de sécurité et de fermeture du squat lié à la vie collective qu'il souhaite générer, et l'envie d'épaissir la limite vis-à-vis de l'extérieur. L'épaississement de la limite entre la vie à l'intérieur du squat et celle extérieure est également confirmée par la présence d'un sleep-in, pièce réservée à l'hébergement de gens de passage, sans que ces derniers n'aient à prouver leurs qualités ou passer une quelconque étape d'évaluation par le groupe d'habitants (Pattaroni 2012, 104). Cette pièce se retrouve d'ailleurs autant dans le squat B22, que Rhino ou encore 27 Rousseau.

Justement, le 27 Rousseau est un squat très orienté sur la notion d'accueil comme en témoigne notamment sa population très hétérogène. La dimension publique de l'immeuble se veut alors très marquée. De ce fait, la salle commune destinée à accueillir l'idéal de convivialité et d'autogestion au sein du collectif se trouve être également ouverte au monde extérieur au squat. En effet, bien que l'accès à la salle commune ne soit pas évident – la porte d'entrée de la salle commune étant similaire à celle des chambres lorsque l'on se trouve dans la coursière de distribution extérieure de l'immeuble – elle reste néanmoins fréquentable par tous sans autorisation préalable, étant donné que la porte d'entrée de l'immeuble reste ouverte toute la journée et pendant longtemps aussi durant la nuit (Pattaroni 2004, 136). Comme l'explique Luca Pattaroni : « on y trouve donc fréquemment des gens venus de l'extérieur pour y passer un moment soit auprès d'amis habitant dans les lieux soit simplement car ils ont besoin d'un endroit où se poser (voyageurs, jeunes punks, etc.) » (Pattaroni 2004, 136). Cette ouverture au public est conforme au principe de solidarité revendiqué par les squats, ce qui est confirmé par la présence au sein du 27 Rousseau d'une salle de répétition située dans leur cave accueillant les groupes de musique issus du squat ou du quartier ainsi que d'un sleep-in, comme déjà mentionné (Pattaroni 2004, 119).

Le squat B22 souhaitait également se rendre poreux à l'extérieur, mais cela ne pouvait passer par l'accessibilité totale de l'immeuble, car la situation du quartier des Pâquis ainsi que les dealers ou sans-abris fréquents, l'en empêchait. Cependant, dans l'optique d'épaissir la limite entre intérieur et extérieur, le squat B22 transformait occasionnellement sa cage d'escalier, qui jusqu'alors servait la vie collective, en lieu de fête ou boîte de nuit. Comme l'explique une ancienne habitante, Martine Anderfuhren, les squatters ouvraient tous les portes de leur studio pour placer au niveau de celles-ci une planche et créer ainsi un bar, tout en bloquant l'accès aux appartements (Schmidt 2019, 79). Dans ce squat composé majoritairement d'artistes, la

thématique de l'épaississement de la limite entre intérieur et extérieur, ou entre privé et public, allait jusqu'à être volontairement mise en scène lors de ces fêtes, témoignant de ce fait de la créativité dont font preuve les habitants. Comme l'explique Erikka Scheidegger, habitante du squat : « on avait fait une vidéo dans la rue de Berne et on la transmettait dans le studio. Comme si la rue était entrée » (Schmidt 2019, 79). Cette thématique reviendra également avec l'installation d'un espace d'intervention d'art contemporain dans l'espace publicitaire au-dessus de la porte d'entrée de l'immeuble. En effet, cet espace appelé Planet 22 et créé par deux squatters artistes, Solvej Dufour Andersen et Peter Stoffel, thématise cet épaississement des limites via tout d'abord son implantation, qui se trouve littéralement entre les logements et la rue (« Planet22, Espace d'art contemporain » s. d.). Aussi, les événements culturels qu'il génère, tels que des vernis-sages, prennent souvent place au rez-de-chaussée de l'immeuble, amenant dans celui-ci beaucoup de monde extérieur au squat (Schmidt 2019, 81). Ces événements culturels participent d'ailleurs aux revendications squats pour des espaces culturels autogérés ainsi qu'encore une fois à la réalisation du principe de solidarité en offrant à la ville des lieux fréquentables sans dépenses nécessaires.

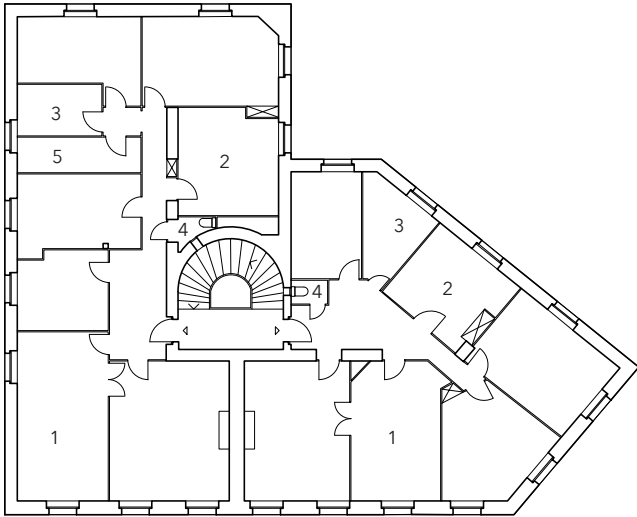
De tels espaces vont également se retrouver dans le squat Rhino, qui s'ouvre vers l'extérieur en insérant dans ses immeubles des programmes publics connus dans toute la ville. En effet, la salle commune du squat Rhino, à priori réservée à la pratique de l'idéal d'autogestion par le collectif de squatter, prendra également la fonction de bistrot pour devenir le fameux « Bistr'Ok ». Cette salle accueille également des concerts, grâce à une petite scène en bois, ou d'autres activités ouvertes au public telles que des soirées lectures (Souche 2019, 42). Un autre programme public se trouve dans le 12 Boulevard des Philosophes. Il s'agit de la Cave 12, salle de concert très connue du squat Rhino, gérée par deux habitants, Marie Jeanson et Denis Rollet. La Cave 12 se trouvait au sous-sol du 12 Boulevard de la Tour et proposait des événements musicaux autant aux habitants du squats habituellement éparpillés sur trois immeubles qu'aux intéressés de musique dite alternative, qu'ils vivent à Genève où ail-



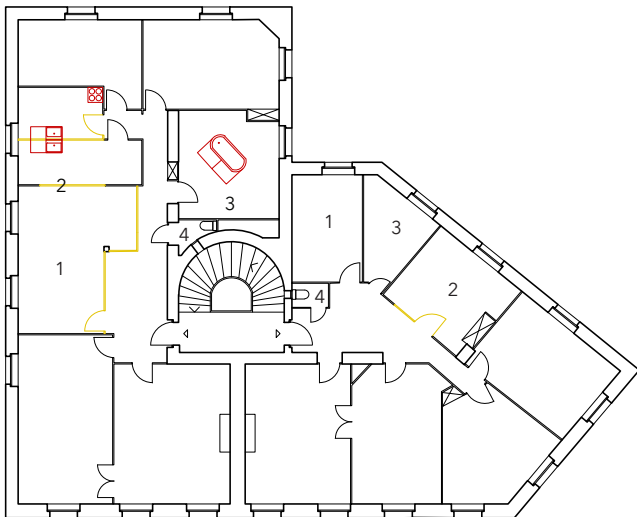
Cave 12

leurs (Souche 2019, 78). Le sleep in du squat Rhino, dont nous avons déjà mentionné l'existence, servait d'ailleurs également à loger les artistes invités à performer pour la Cave 12. Là aussi, le principe de solidarité est particulièrement affiché en vue du caractère public du Bistr'Ok et de la Cave 12, et l'accessibilité financière facilitée qu'ils offrent - à tel point que des débats publics ont été générés concernant la concurrence dite « déloyale » que les « bistrots-squats » faisaient aux bars « aux normes » à Genève. Notons néanmoins que malgré l'ouverture forte au public dont fait preuve le squat Rhino, la limite entre collectif et public n'est pas totalement dissoute - comme c'est le cas au 27 Rousseau - étant donnée l'échelle plus petite de collectivité qui prend place au sein des appartements.

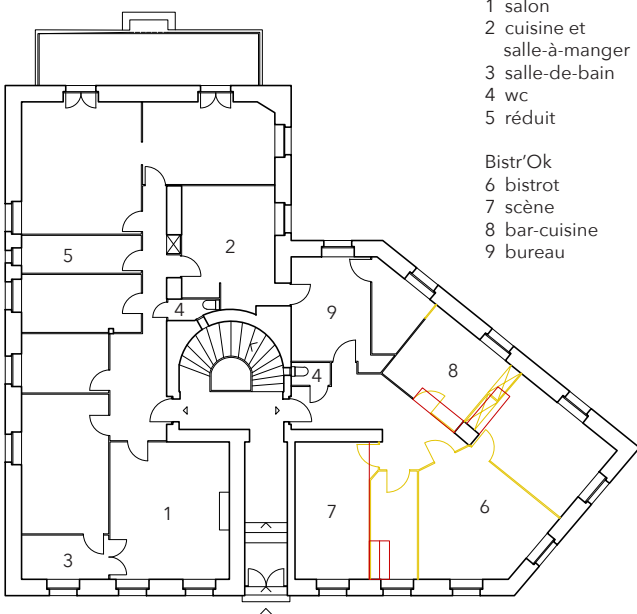
Nous avons donc vu au travers de ces exemples comment la sphère publique est intégrée dans la sphère privée que représente habituellement le logement, en collectivisant tout d'abord certains espaces, puis en rendant ces derniers poreux vis-à-vis de l'extérieur du squat. A l'instar des situationnistes, les squatters semblent en effet vouloir brouiller la division linéaire entre public et privé ou les fragmentations séparant logements, loisirs et services telles qu'elles se trouvent dans l'environnement urbain, encourageant de ce fait les rencontres - que ce soit entre habitants ou avec les personnes externes au squats - et participant à raviver la dimension politique de la ville, autant à l'échelle de celle-ci qu'à l'échelle du squat. Nous avons également vu que la plupart des squats explorés conservent tout de même une certaine limite, bien qu'épaissie, entre intérieur et extérieur, pour répondre aux conditions nécessaires à une vie collective quotidienne plus intimiste. Seul le squat 27 Rousseau semble totalement confondre la sphère collective et la sphère publique, ce qui peut s'expliquer par la volonté d'accueil très présente chez les habitants et donc par la quasi-absence d'exigence vis-à-vis de qui doit constituer ce collectif, et par extension peut-être, de qui peut le fréquenter. Il convient néanmoins de revenir sur la notion de privé, perturbée par cette arène collective et publique insérée au sein du logement, en questionnant cette dernière et son installation faite à priori. En effet, après avoir exploré comment les squats négocient la coexistence de la dimension collective avec celle publique, on imagine également que la mise en commun en tant que telle, qu'elle soit entre squatters ou avec des personnes externes aux squats, peut générer des conflits au quotidien parmi les individus composant le squat. En effet, le logement est tout de même supposé accueillir les routines intimes de chacun ainsi que rendre les biens communs installés supportables dans la durée. Il s'agit alors de donner aux habitants un espace qui leur est propre et permettre à ces derniers de négocier plus ou moins librement leur rapport au collectif, afin d'encourager la différenciation des parties qui composent le squat ainsi que la transformation des conflits ainsi générés en coexistence. La négociation nécessaire à cela se fera pendant la phase d'habitation à même les murs, démontrant encore une fois la créativité des squatters et leur capacité à intervenir dans l'environnement bâti. Voyons alors comment la phase d'habitation accueille des interventions capables d'alimenter et conserver la dimension politique des squats.



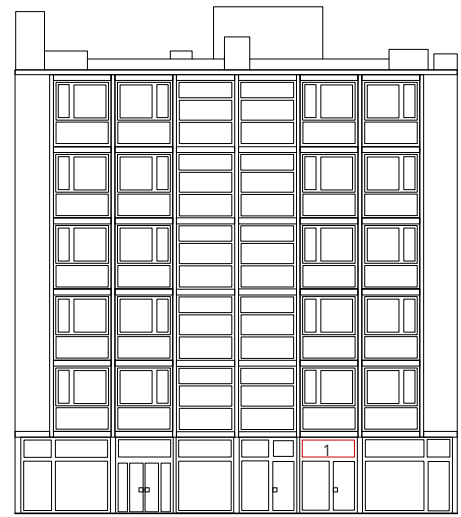
étage 2



étage 1

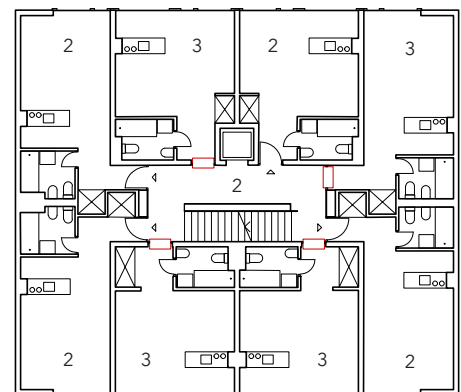


rez-de-chaussée 1:300

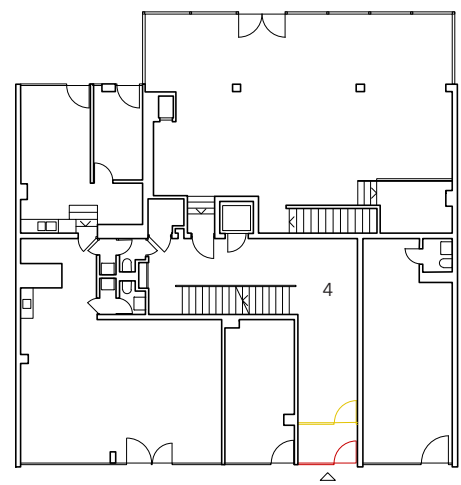


façade nord

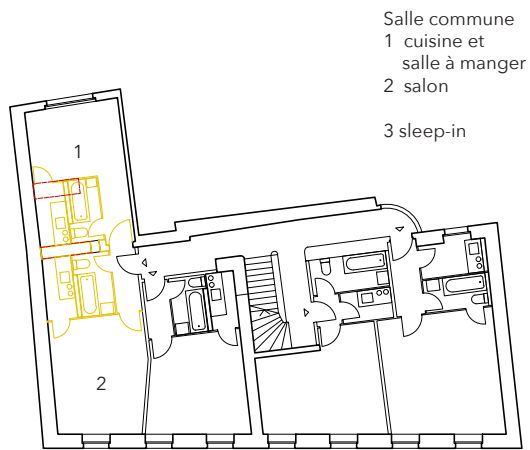
- 1 planet 22
- 2 boîte de nuit
- 3 bar
- 4 vernissage des expositions



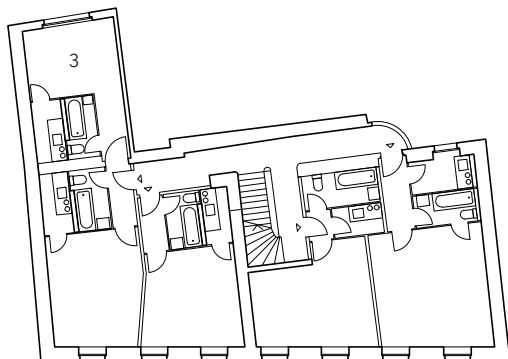
étage type durant les fêtes



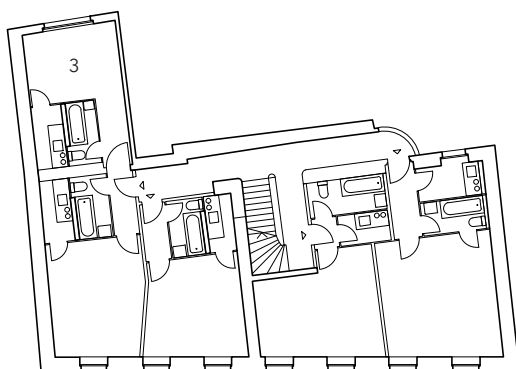
rez-de-chaussée 1:300



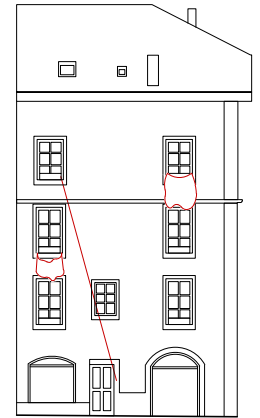
étage 4



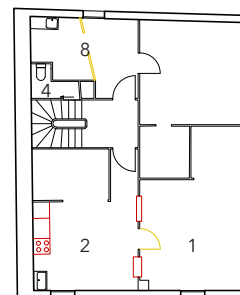
étage 2



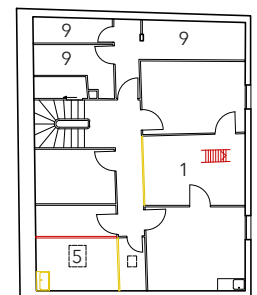
étage 1 1:300



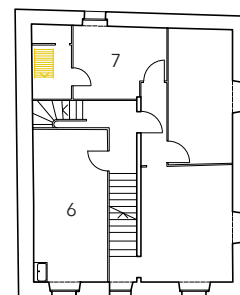
façade sud-ouest



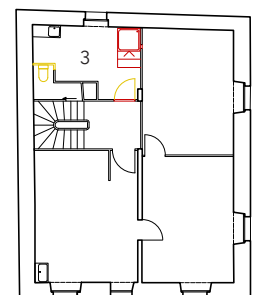
étage 3



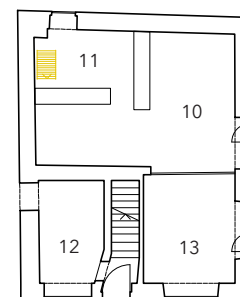
étage 4



étage 1



étage 2



rez-de-chaussée 1:300

- 1 salon
- 2 cuisine
- 3 salle-de-bain
- 4 wc
- 5 sleep-in
- 6 garage à vélo
- 7 buanderie
- 8 atelier
- 9 grenier
- 10 cordonnier
- 11 atelier
- 12 coiffeur
- 13 bijoutier

habitation: entre intime et extime

Alors que, durant l'installation, les squats ont cherché à mettre en place leurs idéaux politiques et réactionnaires au travers de la collectivisation/publicisation des lieux occupés, naît avec le temps un besoin de simplement habiter. En effet, la durée de vie des squats s'allongeant avec la politique de tolérance en vigueur, les habitants aspirent à un certain confort, qui doit passer par l'appropriation d'un espace à usage personnel et intime, capable d'accueillir les routines et rythme de vie de chaque individu (Breviglieri et Pattaroni 2005). Il s'agit alors pour chacun de trouver « l'intimité possible d'un chez soi » (Breviglieri 2009, 108), car le quotidien « n'est pas seulement celui des tâches collectives, des réunions et des fêtes mais aussi celui du repos et des routines intimes » (Pattaroni 2012, 108).

Cette tendance se traduit par une forme de repli privatif, qui est d'autant plus nécessaire que le quotidien dans un squat peut être éprouvant. En effet, les biens communs mis en place requièrent un investissement régulier de la part des habitants pour pouvoir être maintenus (Breviglieri et Pattaroni 2005). Or, cet investissement ne peut être égal de la part de tous. En effet, les modes et rythmes de vie de chacun peuvent varier selon les individus (certains travaillent, d'autres pas, certains rythmes de vie sont réguliers, d'autres irréguliers, etc.), et la capacité de chacun à s'ajuster au collectif ou à tolérer des différences d'investissement des autres est également variable. Enfin, la sensibilité perceptuelle de chacun vis-à-vis notamment du bruit ou de la saleté ou encore les convictions idéologiques entre habitants peuvent varier (Pattaroni 2004, 12224). Cette différence parmi les individus en fait naître une autre dans le niveau d'implication des squatters, et avec elle, une tension dans les espaces communs. En effet, ces derniers deviennent le lieu où l'investissement de chacun va être jugé et une forme de surveillance ou d'évaluation peut alors être ressentie dans ces espaces - en plus des efforts de chacun qu'ils nécessitent à priori - ce qui peut générer chez les habitants l'envie d'échapper à ceux-ci (Breviglieri et Pattaroni 2005).

Tandis que le repli privatif pourrait à priori être mal accueilli par les squatters les plus militants, les tensions qu'il suscite ravivent en réalité les conflits nécessaires aux négociations du vivre ensemble, ce qui pousse à une tolérance envers ce repli (Breviglieri 2009, 108). En effet, l'équilibre à trouver entre la conscience militante, ayant généré collectivisation et publicisation, et la possibilité que les particularités et modes de vie de chacun puissent prendre place, participe à conserver la dimension politique au sein du squat, ce qui ne peut qu'être encouragé. Ainsi, le squat se rapproche de l'idéal de communauté « idiorythmique » - terme emprunté à Roland Barthes - qui peut être défini comme « une communauté où chacun pourrait vivre à son rythme » (Pattaroni 2012, 108). Il s'agira alors pour chaque habitant du squat de négocier le rapport entre l'intime, cadre qui favorise les relations familiales

et la vie privée et qui prend place dans les espaces dédiés à l'usage personnel, et l'extime, défini comme la possibilité de rendre visible certains aspects relevant à priori de l'intimité et qui est incarné par l'arène collective et publique. Cette négociation passera par l'épaississement des limites séparant à priori ces deux sphères, qui va varier selon la forme de collectivité mise en place dans les squats et le rapport de chaque individu à celle-ci, ainsi que selon les possibilités qu'offre initialement l'architecture occupée. Explorons alors d'abord comment les squats du 21 Etuve, Rhino, B22 et enfin 27 Rousseau voient ces espaces dits « privatifs » évoluer, avant de se pencher sur la manière dont chacun négocie son rapport à la collectivité, voire publicité, instaurée.

L'encouragement au développement de la vie intime peut se manifester dans les squats de façons diverses, comme par exemple via la simple attribution à chaque habitant d'un espace personnel ou encore la possibilité de faire évoluer l'aménagement ou les limites circonscivant cet espace en fonction des besoins changeants de l'habitant (désir d'un espace de travail, recherche d'un certain confort, développement d'une vie familiale, etc.) (Breviglieri et Pattaroni 2005). De plus, la nature de cet espace peut varier : il peut fonctionner de manière totalement autonome - comme c'est le cas lorsqu'il s'agit d'un studio, où fréquenter les autres devient un choix - ou au contraire être dépendant d'une totalité à laquelle il appartient - comme c'est le cas avec des cellules distribuées dans un appartement où salle de bain et cuisine/salle de séjour - lieux accueillant également des routines intimes - sont partagés.

Les habitants du squat 21 Etuve se sont justement réparti entre eux des espaces à usage personnel, néanmoins dépendants de pièces collectivement partagées. Ce choix, dépendant en partie de la structure initiale de l'immeuble tel que trouvé lors de l'occupation, renforce cependant le mode de vie intensément collectif que les habitants ont choisi d'expérimenter quotidiennement. En effet, nous avons vu la dimension collective très accentuée que poursuivait le collectif du 21 Etuve, notamment due au fait que les habitants forment un groupe relativement homogène dans les capacités de chacun à s'ajuster à l'autre ainsi que dans les convictions animant le comportement de chacun, facilitant de ce fait la mise en place de relations familiales (Pattaroni 2004, 13235). Cette proximité entre les habitants, et la réduction de l'effort relationnel qu'elle induit, décharge les chambres du rôle de refuge vis-à-vis des espaces collectifs qui aurait pu leur être conféré. Les habitants qualifient d'ailleurs eux-mêmes les chambres comme « annexes » par rapport aux espaces collectifs qui accueillent la vie quotidienne (Wagner 2019, 38). Cependant, le besoin de satisfaire des besoins personnels de confort se traduit notamment par les quelques déménagements effectués par les habitants : l'un d'entre eux a vécu pendant un moment au premier étage - là où a été mis ensuite le garage à vélo - puis a changé de chambre afin de s'épargner le bruit provenant de l'escalier d'entrée ; un autre a longtemps poursuivi le projet de s'aménager une chambre personnelle dans les combles, bien que n'ayant jamais eu le temps d'effectuer les travaux nécessaires (Wagner 2019, 35). Ce besoin se manifeste également par le fait que des

travaux ont été effectués au deuxième étage afin de rajouter une entrée indépendante à une chambre que l'on pouvait initialement atteindre qu'en passant au travers d'une autre (Wagner 2019, 90). Aussi, au quatrième, les chambres adjacentes au second séjour ont clos les ouvertures donnant directement sur celui-ci (Wagner 2019, 92).

Le squat Rhino a lui aussi distribué à ses habitants des cellules personnelles bien qu'également dépendantes des facilités collectives. Bien qu'il ne constitue pas un petit collectif introverti à l'image du 21 Etuve - comme nous avons pu le voir précédemment avec l'insertion de programme très ouverts sur l'extérieur et le nombre exceptionnel d'habitants (environ 70) - l'attribution à chacun d'une chambre dépendante d'autres facilités externes n'était pas trop contraignante en termes d'obligation à se confronter au collectif et au public, étant donné que l'organisation du squat procédait par une subdivision de celui-ci à un second niveau. En effet, les habitants sont répartis sur 15 appartements de quatre ou cinq chambres seulement, déchargeant ces derniers du poids de la collectivisation et publicisation faites à l'échelle des trois immeubles et permettant le développement d'une gestion entre proches presque familiale (Souche 2019, 73). Dans ces appartements, on peut comprendre l'absence de travaux dans la majorité des appartements comme une volonté de la plupart des habitants de conserver une sorte de distance entre la chambre et les espaces communs. En effet, tandis que le couloir séparant les pièces communes des chambres aurait pu être supprimé - comme il a été fait dans l'appartement du premier étage du 24 Boulevard des Philosophes - ce dernier a été majoritairement conservé, ce qui peut traduire l'envie de conserver un seuil de séparation supplémentaire entre les espaces collectifs et ceux privés. La recherche d'un certain confort personnel apparaît également dans le fait qu'il était possible de déménager en cas de problème d'affinités au sein d'un appartement (Souche 2019, 71).



chambre au squat Rhino

Tournons-nous à présent vers les immeubles occupés constitués de studios, offrant de ce fait aux habitants une cellule individuelle possiblement autonome. Le squat B22 par exemple, composé de huit studios par étage, permet à ses habitants de totalement se réfugier de la vie collective s'ils le souhaitent.

Ce type d'organisation offert à priori par la structure de l'immeuble tel que trouvé, convient cependant très bien à l'organisation collective du squat. En effet, nous avons vu que, bien qu'initialement occupé par un groupe d'artistes se connaissant déjà - ce qui aurait pu induire un développement entre proche comme l'a accueilli le squat du 21 Etuves - la collectivité passe au second plan derrière l'envie de maximiser les logements, accueillant de ce fait des habitants très divers qui ne sont pas tous également portés par les idéaux collectifs squats. Aussi, l'idée de créer une coopérative impliquait une possible habitation à très long terme des habitants, qui devait de ce fait permettre l'évolution de la vie intime des habitants. Les lieux occupés ont donc toujours été très orientés vers l'usage privatif, et la configuration de ces derniers a beaucoup évolué en même temps que la vie des habitants du squat. Par exemple, à ses débuts, le nombre de studios vides permettait à chaque squatter, majoritairement artistes, d'avoir à sa disposition un studio pour vivre et un autre studio faisant office d'atelier. Avec l'évolution du nombre de squatters et de la composition du collectif - des familles ou des couples se sont notamment créés et des familles monoparentales ont rejoint le squat - des studios ont été réunis, via l'abattage de murs, afin d'accompagner cette évolution. Ainsi, les murs non porteurs séparant les appartements collatéraux ont été cassés à presque tous les étages pour réunir deux studios et le dernier étage a pu subir des modifications plus importantes dans la mesure où les murs ne supportent que la toiture (Schmidt 2019, 71-73). De ce fait, trois studios ont pu être reliés après l'arrivée d'un enfant au sein d'un couple, puis un quatrième studio a été ajouté à cet appartement. Quant aux salles de bains multipliées par ces rassemblements de studios, certaines ont été réaménagées en chambre, d'autres en espace de stockage et de rangement (Schmidt 2019, 100). Il était également possible que des individus possèdent deux studios, sans qu'ils soient forcément reliés. Ils pouvaient d'ailleurs aussi se situer à deux étages différents (Schmidt 2019, 124). Des déménagements fréquents avaient également lieu afin de s'adapter à l'évolution des habitants (naissance, mise en couple, séparation, etc.) (Schmidt 2019, 75).

A l'instar du squat B22, le squat 27 Rousseau était lui aussi composé de studios. Là encore, bien que ce fait ne dépende pas directement de la volonté des squatters, cette configuration se prête parfaitement à la vie collective intense de ce squat, car la possibilité de se retirer dans un environnement potentiellement autonome semble nécessaire en vue de l'agitation qui règne dans la salle et cuisine commune. En effet, nous avons vu que le squat Rousseau est composé d'habitants très différents et que la salle commune est très ouverte sur l'extérieur. Elle est de ce fait fréquentée en permanence, ce qui peut perturber l'envie d'un habitant de venir s'y reposer (Pattaroni 2004, 124). De plus elle impose son rythme à la personne qui souhaite s'y joindre et nécessite de cette dernière d'ajuster son comportement, ce qui, en fonction de qui se joint ou de qui est présent, peut demander un effort conséquent. Ainsi, grâce aux studios individuels composés « d'un petit hall, d'une salle de bain (baignoire, lavabo et WC) et d'une cuisinette » (Vetsch 2019, 60)

ainsi que d'un espace ouvert généreux servant de chambre, chacun peut se retirer selon ses besoins, afin de bénéficier d'un espace où son propre rythme fait foi. La différence entre les habitants se manifeste au travers de la manière dont ils investissent leur chambre. Tandis que certains ne vont pas modifier l'état initial du studio, ou vont simplement adapter son usage à leur besoin, d'autres vont intervenir dans le bâti. En effet, certains se contentent par exemple d'utiliser la cuisine comme pièce de rangements, d'autres transforment la cuisinette en bar en ouvrant la cloison donnant sur la pièce à vivre. D'autres encore se débarrassent de la cuisine pour y aménager un lit : il peut dans un cas servir de lit d'accueil pour une seconde personne, ou dans l'autre cas, servir l'usage personnel en déchargeant de ce fait la pièce principale de sa fonction de chambre à coucher (Vetsch 2019, 60). Cette dernière permet alors une certaine polyvalence et peut devenir espace de séjour, lieu de travail ou atelier. Ainsi, cette liberté de configuration permettait à chaque individu d'exprimer ses particularités et, comme en témoigne un habitant : « c'est [au moment des réunions] où l'on voyait toutes les différences entre les gens », différences encouragées afin de créer un véritable « laboratoire du souci de vivre en commun » et d'en voir également les limites (Vetsch 2019, 88).

Après avoir exploré la manière dont les espaces personnels dédiés au rythme de vie et à l'intimité de chaque habitant se sont déployés, explorons la manière dont certains habitants souhaitent néanmoins connecter leur espace intime avec ceux plus collectifs voire publics des squats, incarnant alors les lieux où se manifeste une forme d'extimité, soit le partage avec l'autre de certaines routines intimes. En effet, chaque habitant négociait librement le rapport entre intime et extime – soit entre son espace personnel et les espaces collectifs/publics – épaississant à sa guise la limite stricte qui les sépare habituellement – cette possibilité étant bien sûr facilitée par le fait que l'espace public est injecté au cœur même du logement, comme nous l'avons déjà vu dans la partie précédente. Cet épaississement prend également diverses configurations matérielles, selon l'habitant et le groupe dans lequel il s'insère, mais également selon les possibilités qu'offre le bâtiment tel que trouvé lors de l'occupation. Le cas du squat 21 Etuve est très représentatif de la (quasi-)dissolution possible entre la notion d'intimité et d'extimité, comme le montre notamment l'usage de la salle de bain commune à l'immeuble. En effet, cette dernière ne constitue plus un espace fortement intime mais devient un lieu collectif, étant donné par exemple que les habitants se permettent de l'utiliser simultanément. En d'autres termes, « il n'y a pas d'enjeu d'intimité », pour reprendre les mots d'un des squatters (Wagner 2019, 35). D'ailleurs, un habitant a également fait le choix d'insérer un hublot connectant visuellement l'espace supposément intime qu'est sa chambre de l'espace étonnamment extime qu'est la salle de bain. (Wagner 2019, 58). Cela s'explique encore une fois par la dimension très collective du squat, qui dit considérer les chambres comme des annexes aux espaces communs.

Concernant le squat Rhino, tandis que la majorité des appartements ont conservé ces derniers



hublot dans une chambre du 21 Etuves

tels quels en gardant le corridor séparant l'espace intime des chambres de l'espace collectif du salon ou de la cuisine, un autre appartement, que nous avons déjà vu, a décidé d'agrandir ses espaces communs, en cassant les murs les séparant du corridor. Ainsi, pour que chaque habitant atteigne sa chambre privative, il fallait qu'il passe par cet espace commun, intensifiant de ce fait la relation de chaque individu au collectif via l'épaississement du seuil séparant initialement ces deux espaces (Souche 2019, 72). Aussi, pour éviter le repli total que pouvait générer une organisation familiale à l'échelle de l'appartement les squatters interdisaient Aussi, pour éviter le repli privatif que pouvait générer une organisation familiale à l'échelle de l'appartement, qui pour rappel peut fonctionner de manière autonome, les squatters interdisaient la « collocation » de membres de la même famille au sein d'un même appartement. De plus, leur porte d'entrée n'était généralement pas verrouillée pendant la journée.

Dans les squats B22 et 27 Rousseau offrant quant à eux des studios autonomes à leurs habitants, ces derniers négociaient aussi différemment la relation entre leur espace intime et la dimension collective voire publique qu'intègre le squat. Par exemple, lorsque le squat B22 possédait encore une cuisine commune, certains habitants se sont débarrassés de celle de leur studio afin de créer une connexion avec la dimension plus collective du squat, le temps d'un repas (Schmidt 2019, 121). Cette possibilité a cependant disparu en même temps que la salle commune et les studios ont dû s'ouvrir à l'autre, ne disposant pas d'autre espace propice aux rencontres – en dehors bien sûr de la cage d'escalier. Cette ouverture pouvait se matérialiser par le fait que les portes des studios restaient ouvertes, invitant l'autre à pénétrer l'espace intime, et faisant de la porte un élément fondamental de l'épaississement de la limite entre intime et extime (Schmidt 2019, 76). La transformation d'un espace privé en un espace collectif voire public pouvait donc



installation de Patricia Nydegger au B22

être très directe, comme par exemple lorsque, lors des fêtes organisées au squat dans la cage d'escalier, les habitants pouvaient faire de leur studio une boîte de nuit et le rendre accessible à tous. Aussi, certains habitants organisaient des activités publiques dans leur studio, comme par exemple des cours de yoga (Schmidt 2019, 81). Cette ouverture soudaine à l'extérieur de la part de ces espaces à priori intime a été thématisée par l'artiste Patricia Nydegger invitée par Planet 22 pour collaborer sur l'exposition "après-demain". Avec l'accord des habitants, elle avait tourné les judas des portes d'entrée des studios vers l'intérieur, faisant des visiteurs de l'exposition des voyeurs envahissant la sphère intime des squatters (Notter 2002).

Enfin, nous avons également vu pour le squat 27 Rousseau que certains habitants n'intervenaient pas grandement dans leur studios, conservant de ce fait notamment la possibilité de cuisiner dans celui-ci, tandis que d'autres renonçaient à leur cuisinette pour l'aménager autrement, dépendant alors de la salle commune pour la préparation de repas. Cuisiner ou manger devenait donc possiblement un moment partagé avec le reste des habitants et les personnes externes quasi omniprésentes.

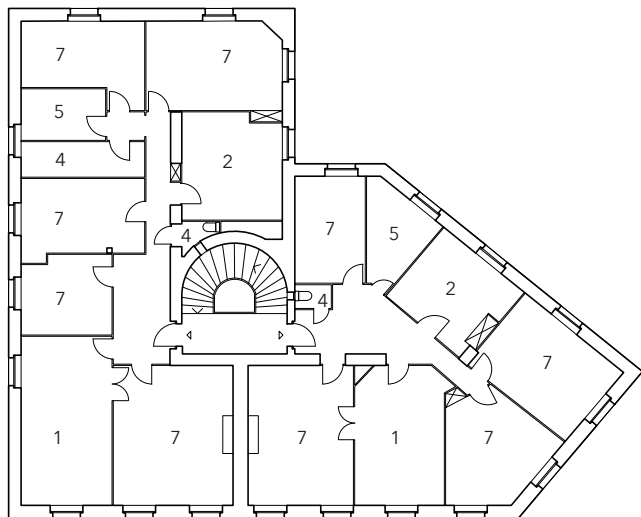
Nous avons donc vu comment, selon les squats, les rapports entre l'intimité des espaces dédiés à l'appropriation personnelle et l'extimité qu'incarnent les espaces collectivement ou publiquement partagés sont négociés différemment en fonction de l'individu, du squat ou encore de l'architecture qui les héberge.

La délimitation claire d'un espace intime alloué à chaque habitant, ainsi que la possibilité pour ce dernier de négocier le rapport entre son espace et les espaces collectivement voire publiquement partagés participent autant à raviver la dimension politique au sein des squats que ce qu'elles n'y sont nécessaires. En effet, la délimitation d'un espace clairement dédié à chacun permet « le maintien d'un espace interstitiel entre les personnes » (Breviglieri et Pattaroni 2005), et

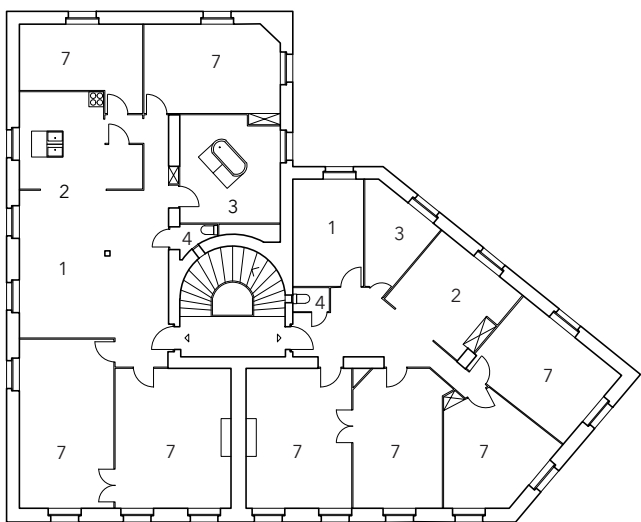
la liberté de négociation du rapport entre cet espace et ceux collectifs participe à encourager la libre participation de chacun, essentielle notamment lors des réunions où doivent se négocier les modalités de coexistence entre les individus, en intégrant au mieux leur différence. En encourageant au mieux la négociation entre intime et extime par chacun, les squats permettent « de laisser une plus ou moins grande liberté de rythmes aux personnes » et cherchent à « s'éloigner des modèles d'imposition d'une discipline stricte – marqués par une hétérorhythmie imposée (internat, casernes, etc.) – pour dessiner un modèle de communauté fondé sur la liberté individuelle (idiorythmie) » (Pattaroni 2004, 122). Ce modèle d'habitat communautaire s'inscrit donc dans la lignée de la modernité en y intégrant de façon importante la notion d'autonomie, mais y intègre « un modèle de relations humaines qui répond à un désir de solidarité interpersonnelle plutôt qu'à la solidarité sociale offerte par l'Etat-providence » et crée de ce fait « un nouveau modèle de société, différant tant du modèle traditionnel que moderne » (Rossiaud 2001, 157-58). La notion d'individualité et de collectivité se retrouvent alors équilibrées et imbriquées dans l'architecture des squats, qui se révèle assez complexe pour accueillir un collectif tout en intégrant la diversité et les exceptions de chacun.

Il convient de rappeler ici que la négociation des rapports entre les squats et Genève, autant que celle entre la vie collective et la vie publique ou encore entre ces dernières et l'intimité de chacun, passe par une certaine malléabilité de l'architecture des squats, qui semble être capable de s'adapter autant au changement du regard que leur porte la Ville, qu'aux décisions prises vis-à-vis de la vie commune ou encore à l'évolution des modes de vies des habitants. L'évolutivité et la flexibilité du logement semblent être des qualités nécessaires à l'instauration de la dimension politique au cœur de la sphère de l'habitat. Cependant, on ne peut pas dire que ces dernières ont été essentiellement conférées par l'architecture des bâtiments occupés, qui, au contraire, sont initialement conçus pour accueillir des modes de vie plus individualistes et traditionnels – ce qui passe notamment par la désignation de la fonction de chaque espace, la suppression maximale des espaces intermédiaires entre public et privé restreignant au passage l'usage normal que ces bâtiments sont supposés accueillir (Breviglieri 2013, 222). En effet, l'évolutivité et la flexibilité des logements ainsi que l'épaississement des diverses limites traitées dans cet énoncé que les squats ont accueilli, sont principalement dus à la créativité des squatters, qui, grâce au regard critique qu'ils portent sur le monde, arrivent à intervenir sur l'environnement qui les entoure et le questionner continuellement.

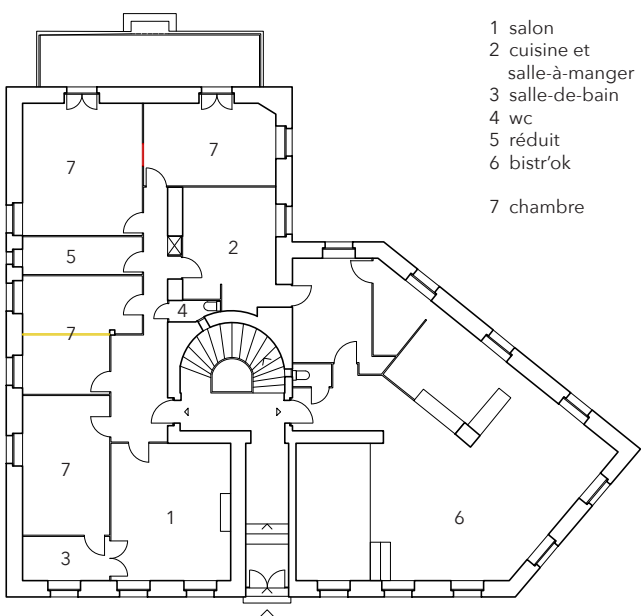
Sachant que les squatters se sont largement passés de l'aide d'architectes – qui au mieux avaient un rôle d'accompagnateurs – il semble alors primordial de questionner le rôle de ces derniers dans le ravivement de la dimension collective et politique de la ville qu'ils sont supposés servir. Concluons alors ce travail avec une réflexion sur ce que l'on peut tirer de l'étude des squats pour la conception de projets hors de ce contexte particulier dans l'histoire genevoise.



étage 2

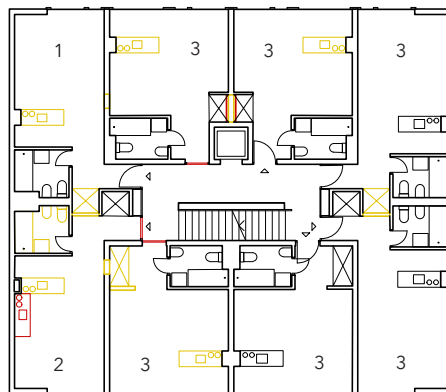


étage 1

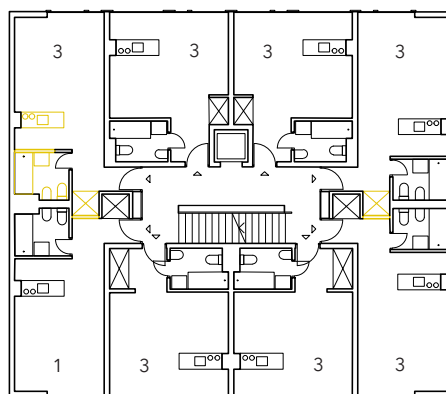


rez-de-chaussée 1:300

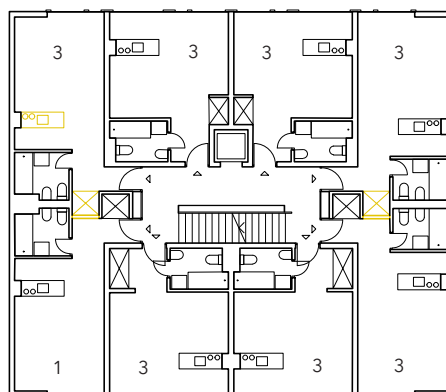
- 1 cuisine et
salle à manger
2 salon
3 chambre



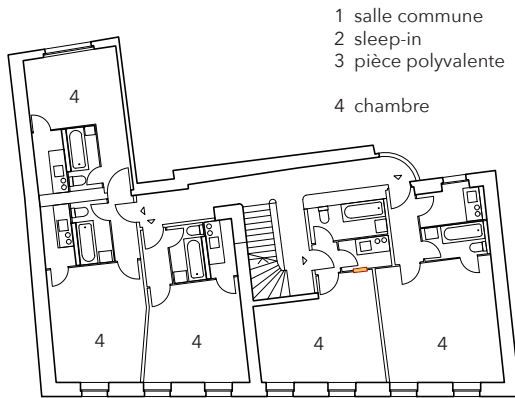
étage 5



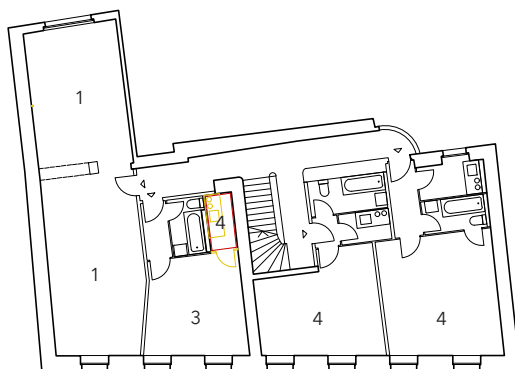
étage 2



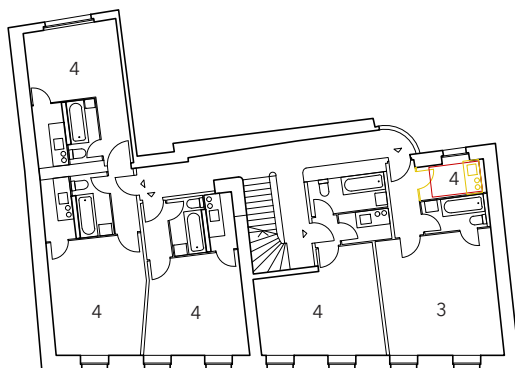
étage 1 1:300



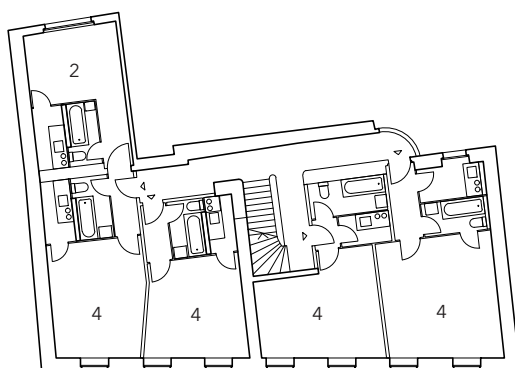
étage 5



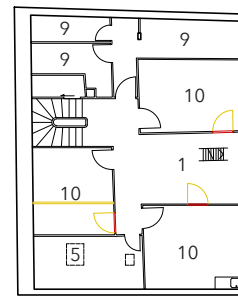
étage 4



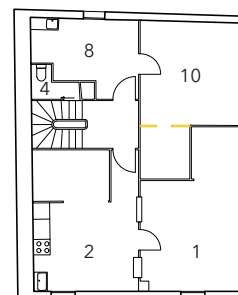
étage 3



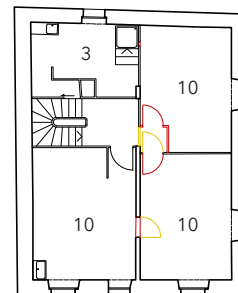
étage 1 1:300



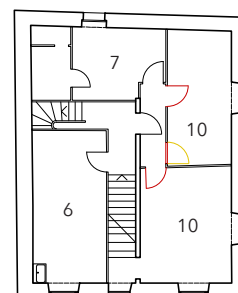
étage 4



étage 3



étage 2



étage 1 1:300

- 1 salon
- 2 cuisine
- 3 salle-de-bain
- 4 wc
- 5 sleep-in
- 6 garage à vélo
- 7 buanderie
- 8 atelier
- 9 grenier
- 10 chambre

conclusion: entre architecture et laissez-faire

Être ensemble dans la différence est à la fois le propre d'une ville et de sa dimension politique. A Genève, bien que menacée par l'urbanisation, cette dimension a trouvé un second souffle au travers du mouvement squat. En effet, en réaffirmant les différentes parties qui composent la ville – le squat, le groupe et l'habitant versus les autorités, le public, et l'« autre » – puis en épaississant la limite qui les sépare ainsi que celle entre intérieur et extérieur, privé et public ou encore entre les différents programmes (travail, loisirs, services, logements), les squats genevois ont participé à lutter contre l'homogénéisation de la ville se développant sous la seule logique libérale ainsi que la fragmentation spatiale qui en résulte. L'épaississement de ces différentes limites a également permis la coexistence entre les exigences liées à la vie quotidienne qu'accueillaient les squats et leurs revendications politiques. De ce fait, les squats ont trouvé un juste équilibre entre pragmatisme et utopie, rendant cette dernière tangible, et ce, via leur capacité à matérialiser les idéaux qui l'ont façonnée, soit via leur créativité.

Revenons cependant sur cet idéal de créativité dont a dépendu la fabrication des hétérotopies squats pour la mise en place de leurs biens communs. Tout d'abord, notons que la capacité des squatters à intervenir sur leur environnement a dépendu d'une compréhension préalable de l'ordre établi et de sa critique. Or, ces dernières sont apparues à Genève dans un contexte global et local particulièrement propice (Gros 1987; Rossiaud 2001), qui a ensuite donné lieu à la revendication de l'insertion de l'art et la créativité dans la sphère quotidienne – revendication qui a justement été mise en pratique par les squatters. Cependant, hors de ce contexte, la créativité et l'art sont totalement dissociés du quotidien, qui perpétue alors, sans les questionner, les rapports sociaux dominants dans l'ordre établi (Bonnett 1992, 70). Ces derniers génèrent ensuite une architecture qui à son tour renforce ces rapports, en encourageant séparation, individualisation, autonomie et intimité, et ce, au travers de ce que nous avons déjà évoqué – entre autres, la dichotomie entre privé et public ou intérieur et extérieur, la désignation fonctionnelle de tout espace, ou encore la conception pour un modèle familial traditionnel souvent obsolète. Les rapports sociaux promus par l'ordre dominant libéral restent ainsi figés dans les murs, car les possibilités que chacun a de négocier librement son rapport à son environnement et aux autres sont compromises par l'architecture.

Cependant, c'est en ce point que réside la possibilité pour l'architecte de participer au rétablissement de la dimension politique et collective des villes, dans le contexte actuel. En effet, tandis qu'un espace différemment conçu n'entraîne pas forcément une modification des rapports sociaux, car « [la dynamique d'un] rapport intime entre la personne et son environnement

échappe au pouvoir de l'architecte » (Pattaroni 2011, 55), il peut néanmoins lui faire place voire suggérer celle-ci. En effet, la modification des relations sociales ne peut avoir lieu sans un espace lui étant propice (Busquet 2012, 5) – comme l'ont prouvé les squatters qui ont ressenti le besoin d'adapter l'architecture à leurs idéaux – et les espaces sont capables de guider les comportements qu'ils accueillent, plutôt que de simplement les contenir, en fonction des prises qu'ils offrent aux usagers (Barbisch et Pattaroni 2014; Paglen 2015). Il s'agit alors d'extraire à partir de l'étude des squats genevois quelques pistes de conception architecturale permettant d'imaginer comment l'architecte, hors du contexte des squats, peut participer à raviver la dimension politique de la ville en encourageant la capacité de chacun à questionner son rapport à son environnement, ainsi qu'à intervenir sur ce dernier, soit leur créativité. Commençons donc par voir ce que l'on peut tirer de la phase d'occupation.

Bien qu'une forme de porosité à la ville et sa logique de développement est née dans les squats à cause de leur dépendance à cette dernière, l'enjeu des occupations restait néanmoins de revendiquer à échelle urbaine l'opposition à l'ordre établi. A l'image des squats, l'architecture peut également, pour reprendre les termes de Pier Vittorio Aureli, se faire la « métacritique de l'urbanisation » (Aureli 2011, 27), en embrassant sa caractéristique fondamentale qui est d'incarner un objet fini, capable de séparer et d'être séparé, et accueillir de ce fait un ordre différent de celui chaotique et infini du développement libéral (Aureli 2013). Toujours selon l'auteur, cette prise de position doit notamment se matérialiser dans le bâti au travers de la délimitation d'une forme claire et intelligible, voire expressément introvertie. Le mur délimitant le bâti entrerait alors, par son expression, en confrontation avec son environnement, exprimant de ce fait le conflit entre les parties composant la ville ; conflit intrinsèque à sa dimension politique. Aussi, cette délimitation ne se contenterait pas d'évoquer une critique théorique de l'urbanisation mais la rendrait expérimentable en incarnant une coupure dans le flux incessant des villes et permettant d'offrir l'expérience d'une temporalité autre (Aureli et al. 2016). Ainsi, en affirmant clairement la délimitation d'un espace, l'architecte peut contribuer à le rendre compréhensible, saisissable et par conséquent appropriable par la suite.

Comme déjà suggéré par l'implantation du squat ou le traitement de sa façade, la coupure séparant le squat de la ville n'était cependant pas totale. En effet, la phase d'installation a vu les squats s'ouvrir plus ou moins au public favorisant ainsi la mise en partage. Cette mise en partage se retrouve également dans la collectivisation de certains espaces destinés à l'usage des habitants. Il semble alors que la présence de tels espaces devrait prendre place au sein du logement et celle-ci ne peut d'ailleurs qu'être encouragée en vue de la densification des villes faisant des services individuels (cuisines, buanderies, etc.) un luxe en termes d'espace consommé, ainsi qu'afin de conserver la dimension collective dans les ménages s'éloignant du modèle unifamilial traditionnel et menant à un isolement du citoyen (Pattaroni, Kaufmann, et Rabinovich 2009). La mise en partage peut également prendre

place dans les lieux intermédiaires habituellement anonymes tels que la cage d'escalier, participant de ce fait à épaissir la limite entre privé et public, ou entre intérieur et extérieur. Cet épaississement peut également être clairement exprimé au travers de la forme, des dimensions ou encore des matériaux qui qualifient les espaces en question (Pattaroni 2017, 119; Barbisch et Pattaroni 2014, 15), suggérant alors la possibilité de rencontre entre individus en brouillant les limites qui les séparent.

Ce rapport entre chaque individu et l'« autre » a également été traité pour la phase d'habitation, qui a vu les habitants négocier différemment le lien entre leur espace intime et celui extime incarné par les espaces collectifs et publics. Là encore, si une architecture ne peut exiger des individus la mise en place de ce rapport avec les autres, elle peut néanmoins souligner l'existence de ces derniers, permettant par la suite la négociation libre par chacun de sa relation avec eux. Pour ce faire, une stratégie pourrait être, dans un premier temps, de se pencher sur le traitement des murs mitoyens composant les logements, soit les murs séparant et rassemblant simultanément les individus dans un contexte urbain. Ces derniers pourraient abandonner la configuration plane et neutre qu'ils adoptent aujourd'hui - qui camoufle soigneusement la présence de l'« autre » et traduit la neutralité des rapports entre citoyens - pour acquérir une certaine tactilité qui rappelle leur tridimensionnalité et épaisseur, insistant sur le fait qu'il existe un « autre côté » (Stoner 1989, 130). Dans un second temps, la conscience de cette épaisseur pourrait mener à la connexion entre plusieurs espaces à priori privés - au travers d'une forme de porosité dans la matière même encadrant l'espace -, connexion qui doit être permise et facilitée par la conception architecturale. A l'instar des différents squats explorés, chacun pourrait alors librement négocier son rapport aux autres, et ainsi, diverses configurations oscillant entre le logement privé ou unifamilial et celui communautaire apparaîtraient au sein d'une même architecture (Stoner 1989, 130-32).

La phase d'habitation a également mis en évidence la nécessité que les espaces dédiés à la vie intime puissent accueillir la diversité des individus qui les habitent ainsi que l'évolutivité de leur mode de vie. L'architecte devrait donc conférer aux espaces une organisation schématique peu contraignante permettant une diversité d'interprétation de ces derniers. Il favoriserait ainsi une appropriation spatiale plutôt qu'un excès de design feignant individualité et complexité (Aureli et Tattara 2013, 89-90), et créerait de ce fait des espaces polyvalents ; polyvalence d'autant plus nécessaire en vue notamment de l'émergence de nouvelles formes de production immatérielle participant à épaissir la limite séparant le logement du lieu de travail (Aureli et Tattara 2014). Le caractère générique d'un espace ne signifie cependant pas pour autant qu'il doive être expressivement neutre, en particulier en vue des commentaires faits précédemment sur la tactilité (Barbisch et Pattaroni 2014, 13). D'ailleurs, cette tactilité encourage également le corps à entrer en interaction avec son environnement et se l'approprier plutôt qu'à rester à distance - comme c'est le cas dans nos villes sous la prévalence des rapports visuels - conférant de

ce fait une dimension haptique à l'espace (Pattaroni 2017, 119). Cette dimension a également existé chez les squats, où les traces d'appropriation et interventions ont conféré une atmosphère particulière aux espaces rappelant « le montage surréaliste, le caractère non fini et l'esthétique de la ruine » (Cogato Lanza 2013, 293). Bien que cette esthétique participe à la perception de l'environnement bâti comme quelque chose de modifiable, il est (très) peu recommandable de la reprendre telle quelle dans la conception d'une architecture nouvelle car, tandis qu'elle témoignait alors de la matérialisation d'idéaux politiques, elles seraient ici réduite à un pastiche, comme c'est souvent le cas dans les villes dites « créatives » ayant intégré les idéaux alternatifs des années 1970 pour les mettre au service d'intérêts économiques (Carmo et al. 2014; Pattaroni 2011).

Pour résumer, la tâche de l'architecte consiste tout d'abord en la délimitation claire des parties composant la ville, que ce soit à l'échelle du bâtiment, du groupe d'habitants - via les espaces collectifs voire publics qui lui sont attribués - ou des individus - via les espaces intimes leur étant dédiés. Ces limites doivent circonscrire des espaces suffisamment génériques pour être librement appropriable et faire émerger la créativité des habitants au travers de l'interprétation spatiale qu'ils exigent. La dimension haptique que doivent générer ces espaces peut également participer à encourager l'interaction des habitants avec leur environnement et éveiller de ce fait leur créativité. Cette dernière leur permettra ensuite de négocier librement leur rapport aux autres, encouragés par l'épaississement des limites entre privé et public ou entre intérieur et extérieur exprimé par la forme, les dimensions et les matériaux caractérisant les espaces intermédiaires conçus à ce but. La négociation des rapports avec les autres sera également suggérée par la conscience de leur présence générée par la conception particulière des murs et leur franchissement facilité.

Il semble alors que le rôle de l'architecte, libéré de considérations programmatiques ou de la tâche impossible d'imaginer et imposer de nouveaux rapports sociaux, est simplement de mettre en place les conditions nécessaires à l'exploration d'autres modes de vies, en offrant simultanément rupture et connexion - par la délimitation claire de limites et la suggestion de leur épaississement - capables de perturber non pas les rapports sociaux eux-mêmes mais le sens de nous-mêmes et de nos possibilités au sein de l'architecture (Birnbaum et West 2016, 39). En d'autres termes, une fois les quelques éléments conçus mis en place, l'architecte doit s'abandonner au laissez-faire et épouser le fait qu'« une partie de ce qui fait la dynamique de la ville est hors de portée de ce qui se décrète », et que la dimension politique de la ville dépend de cette réalité (Pattaroni 2011, p.55). L'architecture révélerait alors sa capacité à être rigide et précise tout en abritant diversité et exception et l'architecte permettrait la transformation du logement en laboratoire de vie « où [pourraient] s'expérimenter les projets les plus fous et les plus fragiles » (Pattaroni 2012, 95). Seulement de la sorte peut-il espérer participer à la création d'utopies tangibles, qui ne peuvent avoir d'autre sens aujourd'hui que la capacité offerte à chacun de façonner son environnement.

bibliographie

Aureli, Pier Vittorio. *Less Is Enough: On Architecture and Asceticism*. First edition. Erscheinungsort nicht ermittelbar: Strelka Press, 2013.

———. *The city as a project*. Berlin: Ruby Press, 2013.

———. *The possibility of an absolute architecture. Writing architecture series*. Cambridge, Mass: MIT Press, 2011.

Aureli, Pier Vittorio, Maria S. Giudici, Architectural Association London, et School of Architecture, éd. *Rituals and Walls: The Architecture of Sacred Space: Research by AA Diploma Unit 14*. London: AA Publications, 2016.

Aureli, Pier Vittorio, et Martino Tattara. « Barbarism Begins at Home ». In *Dogma : 11 Projects*. London: Architectural Association, 2013.

———. « Living/Working: How to Live Together in Merihaka », *L'Esprit de l'Escalier*. Helsinki, 2014. https://architecture.mit.edu/sites/architecture.mit.edu/files/attachments/lecture/Tattara_living%20and%20working_intro.pdf.

Avissar, Ido. « Tranquillity in Disorder: Notes on Ecology, Planning and Laissez-Faire », 2014. <http://www.list-oia.com/wp/wordpress/wp-content/uploads/2015/09/000-Tranquillity-in-Disorder.pdf>.

Barbisch, Caroline, et Luca Pattaroni. « Intime/extime : le désir au cœur de l'espace public ». *Tracés*, no 23 24 (2014): 10 15.

Birnbaum, Daniel, et Kim West. *Life on Sirius: The Situationist International and the Exhibition after Art*, 2016.

Bonnett, A. « Art, Ideology, and Everyday Space: Subversive Tendencies from Dada to Postmodernism ». *Environment and Planning D: Society and Space* 10, no 1 (1992): 69 86. <https://doi.org/10.1068/d100069>.

Brenner, Neil. « Neoliberalisation ». In *Real Estates : Life without Debt*, Reprinted. London: Bedford Press, 2015.

Breviglieri, Marc. « Les habitations d'un genre nouveau: le squat urbain et la possibilité du "conflit négocié" sur la qualité de vie ». In *Habitat en devenir enjeux territoriaux, politiques et sociaux du logement en Suisse*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, 2009.

———. « Une brèche critique dans la "ville garantie"? Espaces intercalaires et architectures d'usage ». In *De la différence urbaine: le quartier des Grottes/Genève*, 213 36. VuesDensemble. Genève: MétisPresses, 2013.

Breviglieri, Marc, et Pattaroni. « Le souci de propriété. Vie privée et déclin du militantisme dans un squat genevois ». In *La société des voisins: partager un habitat collectif*, édité par Bernard Haumont, Alain Morel, et Ann-José Arlot, 275 89. *Ethnologie de la France*, cahier 21. Paris: Maison des sciences de l'homme, 2005.

Busquet, Gregory. « L'espace politique chez Henri Lefebvre:

l'idéologie et l'utopie ». *Justice spatiale - Spatial justice*, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, UMR LAVUE 7218, Laboratoire Mosaïques, Utopies et justice spatiale, 5 (décembre 2012). <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01518765>.

Carmo, Leticia, Luca Pattaroni, Mischa Piraud, et Yves Pedrazzini. « Creativity without Critique: An Inquiry into the Aesthetization of the Alternative Culture ». In *Lisbon Street Art & Urban Creativity: 2014 International Conference*, édité par Daniela V. de Freitas Simões et Pedro Soares Neves, 274 81. Lisboa: Faculdade de Belas Artes, Universidade de Lisboa, 2014.

Cogato Lanza, Elena. *De la différence urbaine: le quartier des Grottes/Genève*. VuesDensemble. Genève: MétisPresses, 2013.

Costanzo, Matteo, Kersten Geers, Francesca Pelicciari, Giovanni Piovene, Giovanna Silva, et Pier Paolo Tamburelli, éd. « The Even Covering of the Field ». *San Rocco 2* (Summer 2011).

Foucault, Michel. *Le corps utopique ; suivi de Les Hétérotopies*. Paris: Lignes, 2009.

Grégorio, Julien, et Luca Pattaroni. *Squats: Genève 2002-2012*. Genève; Paris: Labor et Fides ; Diff. Presses universitaires de France, 2012.

Gros, Dominique. *Dissidents du quotidien: la scène alternative genevoise, 1968-1987*. Collection Histoire populaire. Lausanne, Suisse: Editions d'En bas, 1987.

Jürg, Lüdi, et Bruno Stubenrauch. *Rhino*. Immopress et Edition Stubenrauch Verlag. Luzern, 1989.

Kries, Mateo, Mathias Müller, Daniel Niggli, Andreas Ruby, Ilka Ruby, Vitra Design Museum, et Centre d'innovation et de design (Hornu, Belgium), éd. *Together! the new architecture of the collective*. Weil am Rhein : Berlin: Vitra Design Museum ; Ruby Press, 2017.

Marchand, Bruno, éd. *Common Grounds: Atelier Descombes Rampini 2000-2015*. Basel ; Boston: Birkhäuser, 2017.

Notter, Eveline. « Sur la tangente », 2002. <https://www.artlog.net/fr/node/7643>.

Olafur Eliasson, et Hans Ulrich Obrist. *Olafur Eliasson - Hans Ulrich Obrist. The Conversation Series 13*. Köln: König, 2008.

Pattaroni, Luca. « Félicité de l'engagement dans les salles communes: aisance, convivialité et ordre ». In *Les choses dues Propriétés, hospitalités et responsabilités Ethnographie des parties communes de squats militants*, 322. Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne et Groupe de Sociologie Politique et Morale/CNRS/EHESS, 2004.

———. « Herbier démocratique ». In *Dérives urbaines = Urbanes Umherstreifen = Urban drift*. Genève: Boabooks, 2015.

———. « La Caresse d'un mur Notes pour une poétique de la limite ». In *MUR/murs*. Jacques Kaufmann, Ceramic Architecture, 5 continents., 2019.

———. « Le Nouvel Esprit de La Ville : Les Luttes Urbaines Sont-Elles Recyclable Dans Le Développement Urbain Durable ? » *Mouvements* 1, no 65 (2011): 43 56.

——. « Les friches du possible ». In Squats: Genève 2002-2012. Genève; Paris: Labor et Fides ; Diff. Presses universitaires de France, 2012.

——. « Politique de la responsabilité : promesses et limites d'un monde fondé sur l'autonomie ». Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales et Université de Genève, 2005.

——. « The Urban Art of Possibility, Elements for a Friche Diagram of Public Space ». In Common Grounds: Atelier Descombes Rampini 2000-2015. Basel ; Boston: Birkhäuser, 2017.

Pattaroni, Luca, Vincent Kaufmann, et Adriana Rabinovich. Habitat en devenir enjeux territoriaux, politiques et sociaux du logement en Suisse. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, 2009.

Peterstoffel.net. « Planet22, Espace d'art contemporain ». Consulté le 4 novembre 2019. <http://peterstoffel.net/planet22/presentation.html>.

Rancière, Jacques. Le partage du sensible: esthétique et politique. Paris: Fabrique : Diffusion Les Belles Lettres, 2000.

Rapoport, Amos. Culture, architecture et design. Collection Archigraphy. Témoignages. Gollion: Infolio Editions, 2003.
Rossiaud, Jean. « Le Mouvement Squat à Genève: 1975-2003 Luttés urbaines, expériences communautaires, affirmation locale d'une contre-culture globale », 2004. http://jeanrossiaud.ch/wp-content/uploads/2017/05/2004-Le-mouvement-squat-a%C3%80-Geneve-Jean-Rossiaud_-Equinoxe..pdf.

——. « Mobilisations globales Manifestations locales », 2001. <http://jeanrossiaud.ch/wp-content/uploads/2017/05/2001-Mobilisations-globales-Rossiaud.pdf>.

Schmidt, Timéa. Occupé à Habiter : Rue de Berne 22. Genève: Haute Ecole d'Art et design, 2019.*

Souche, Clara. Occupé à Habiter : Rhino. Genève: Haute Ecole d'Art et Design, 2019. *

Stoner, Jill. « Chapter 6 : The Party Wall as the Architecture of Sharing ». In New households, new housing, édité par Karen A. Franck et Sherry Ahrentzen. New York: Van Nostrand Reinhold, 1989.

Thompson, Nato, Jeffrey Kastner, et Trevor Paglen. Experimental geography. Brooklyn, N.Y. : New York: Melville House ; Independent Curators International, 2008.

Vetsch, Sonia. Occupé à Habiter : 27 Rousseau. Genève: Haute Ecole d'Art et Design, 2019.*

Wagner, Livia. Occupé à Habiter : 21 Étuves. Genève: Haute Ecole d'Art et Design, 2019. *

* Documentation produite par les étudiant-e-s de la filière d'architecture d'intérieur de la HEAD (Haute Ecole d'Art et Design, à Genève), sous la direction de Line Fontana et l'assistance de Thierry Buache.

iconographie

Photographies

- | | |
|-------|---|
| 16-18 | photographie de Marie Jeanson, habitante de Rhino, 2007, extraite du livre de Clara Souche, Occupé à Habiter: Rhino (Genève: HEAD, 2019),178-9. |
| 27 | photographie de Vincent Jacquier, 2005, extraite du livre de Clara Souche, Occupé à Habiter: Rhino (Genève: HEAD, 2019), 69. |
| 29 | photographie de Bruno Stubenrauch, 1988, extraite du livre de Clara Souche, Occupé à Habiter: Rhino (Genève: HEAD, 2019), 43. |
| 37 | photographie de Florence Chapuis, habitante de Rhino, 1998, extraite du livre de Clara Souche, Occupé à Habiter: Rhino (Genève: HEAD, 2019),59. |
| 40 | photographie de Dieg, habitant du 21 Etuve, 2002, extraite du livre de Livia Wagner, Occupé à Habiter: 21 Etuve (Genève: HEAD, 2019), 58. |
| 41 | photographie extraite du catalogue de Planet22, Planet22: deux années sur orbit [sic] (Genève: Planet22, 2002). |

Plans et élévations

- | | |
|--------------------|---|
| couverture
7-10 | positionnement des squats d'après la carte de Marylou, Marylou Genève-Kalvingrad, https://www.geneve-kalvingrad.ch/balades-cau-series |
| 19, 31, 43 | redessinés d'après Clara Souche, Occupé à Habiter: Rhino (Genève: HEAD, 2019). |
| 20, 32, 44 | redessinés d'après Timéa Schmidt, Occupé à Habiter: Rue de Berne 22 (Genève: Head, 2019).* |
| 21, 33, 45 | redessinés d'après Sonia Vetsch, Occupé à Habiter: 27 Rousseau (Genève: Head, 2019). |
| 22, 34, 46 | redessinés d'après Livia Wagner, Occupé à Habiter: 21 Etuves. (Genève: Head, 2019). |

